LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matières du tems.

Contenant auſſi quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuſes.

Mai 1721.

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur & Marchand Libraire.

M. DCC. XXI.

Avec Privilége de Sa Sacrée Majeſté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON aura ſoin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux ſont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Littérature que de Politique, & autres pièces qui pourront intéreſſer & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adreſſer les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'eſt toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement : on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Suplément en 2. Volumes, qui remonte juſques à la Paix de Riſwick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois ſeparés, peuvent s'adreſſer à lui comme à la ſource.

L'on trouve auſſi chez ledit Chevalier un grand aſſortiment de Livres de tous Pays : de même que les Mémoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois ſeparés ; & différens Journaux Littéraires, Hiſtoriques & Politiques.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matières du tems.

MAI 1721.

ARTICLE I.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuſes, depuis le mois dernier.

I. IL falloit que les Anciens euſſent des idées bien imparfaites de la divinité ; la grandeur de cet être ſuprême les effrayoit plûtôt que de les raſſurer, & il paroit bien qu'ils n'avoient pas toute la confiance qu'ils devoient en ſa bonté, qui eſt néanmoins un de ſes principaux attributs. Les ſçavans Académiciens dont nous empruntons les Diſſertations que nous avons données juſqu'ici, nous découvrent aſſez la baſſeſſe de leurs ſentimens à cet égard, que l'on ne peut concilier avec tant d'autres vertus dont ils étoient pourvûs. Raiſon, eſprit, politeſſe, grandeur d'ame, force, ſageſſe, toutes ces qualités & bien d'autres ont brillé chez les Romains : leurs Hiſtoires ne ſont remplies que de traits qui

nous les font regarder encore avec admiration ; eſt-il poſſible que leur Théologie ait été ſi pitoyable, & que de ſi grands hommes ſe ſoient attachés à de pareilles minuties ? Ce qu'ils penſoient des préſages, & l'uſage qu'ils en faiſoient, eſt encore digne de la curioſité des Lecteurs. Voici ce que Mr. Simon en dit dans une pièce qu'il lut à ce ſujet à l'Accadémie ſur la fin de l'année 1710.

Des Préſages par Mr. Simon.

Diſſertation de Mr. Simon ſur les Préſages.

LA paſſion que les hommes ont toujours eu de connoître l'avenir que la Providence leur a ſagement caché, les a fait tomber en divers égaremens qui découvrent bien la foibleſſe de leur eſprit. La plûpart des anciens Philoſophes reconnoiſſans une intelligence ſuprême à qui tous les tems ſont préſens, mais ne pouvans ſe perſuader que la diſtance infinie qui l'élevoit au deſſus des hommes, lui permît de s'abaiſſer juſqu'à eux, lui ſubordonnoient des divinités éclairées immédiatement de ſes lumieres, qu'elles repandoient ſur des génies inférieurs placés au deſſous d'elles dans tous les Elémens. Ceux-ci plus à portée d'entretenir commerce avec les hommes, ſe plaiſoient, diſoient-ils, à leur communiquer ce qu'ils ſavoient de l'avenir, & à leur donner des preſſentimens de ce qui devoit leur arriver.

Le peuple ſuivoit à peu près les mêmes idées, ſi ce n'eſt que ne s'élevant qu'avec peine juſqu'à la connoiſſance d'un premier être, il bornoit preſque toute ſa Religion au culte des dieux appellés immortels, qu'il regardoit

gardoit comme les auteurs des Oracles, des ſorts, des auſpices, des prodiges, des ſonges, & des préſages.

C'eſt cette derniere eſpèce de divination que Mr. Simon a entrepris de traiter dans cette Diſſertation.

Dans l'idée générale du mot de *Préſage*, il comprend non ſeulement l'attention particulière que l'on donnoit aux paroles fortuites, ſoit qu'elles paruſſent venir des dieux, ſoit qu'elles vinſſent des hommes, & qu'on regardoit comme des ſignes des événemens futures; mais il y comprend encore les obſervations que l'on faiſoit ſur quelques actions humaines, ſur des rencontres inopinées, ſur de certains noms, ſur certains accidens dont on tiroit des préjugés pour l'avenir

Il y a quatre parties dans la Diſſertation de Mr. Simon ſur les préſages. La premiere roule ſur leur origine, la ſeconde ſur leurs diverſes eſpèces, la troiſiéme ſur les occaſions où l'on y avoit recours, & la quatriéme ſur les conditions néceſſaires pour les faire valoir ou les détruire.

Il eſt vrai-ſemblable que la ſcience des préſages eſt auſſi ancienne que l'idolatrie, & que les premiers auteurs du culte des idoles, ſont auſſi les auteurs de l'obſervation des préſages. Il eſt certain du moins que les anciens Habitans de la Paleſtine étoient infectés de cette ſuperſtition dès le tems de Moïſe, qui défend aux Iſraëlites de ſuivre l'exemple des Nations dont ils alloient poſſéder le Pays, qui écoutoient, diſoit-il, les augures & les devins. Une des principales cauſes de cette obſervation eſt la

curioſité & l'inquiétude des hommes, lors que dans certaines conjonctures difficiles & périlleuſes, leur prudence ſe trouvoit en défaut, & qu'ils étoient obligés d'avoir recours à une intelligence ſupérieure capable de fixer leur incertitude. C'eſt ainſi qu'Uliſſe, dans Homere, ne ſachant ſi les dieux ſont ſatisfaits de tout ce qu'il a ſouffert dans ſes *erreurs*, & ſi c'eſt de leur conſentement qu'il eſt revenu dans ſa patrie, demande à Jupiter qu'il lui faſſe entendre la voix de quelque homme dans ſon Palais, & qu'au dehors il daigne lui envoyer quelque prodige qui le raſſure.

De pareils ſignes que le hazard a fait apparoître quelque fois comme à point nommé, lors qu'on les attendoit, ont confirmé les hommes dans l'erreur, & les ont convaincu que les dieux étoient attentifs à repondre à leurs conſultations. Les Egyptiens ont excellé ſur toutes les autres Nations dans la ſcience des préſages; juſques-là même qu'ils l'avoient réduite en art, & en avoient compoſé des regles ſur les obſervations qu'ils avoient recuëillies. Il y a tout lieu de croire que les premieres Colonies Egyptiennes porterent cet art dans la Grece, où il étoit fort en vogue du tems de la guerre de Troye. Les Etruſques anciens peuples de l'Italie, très-habiles dans les préſages comme dans toutes les autres eſpèces de divination, diſent qu'un certain Tages leur enſeigna le premier à expliquer les préſages. Les Romains avoient apris des Etruſques ce qu'ils en ſavoient; & pendant pluſieurs ſiècles le Senat de Rome envoya en Toſcane des jeunes gens des premieres familles, pour y étudier une ſcien-

ce

ce qu'ils croyoient importante à la conſervation de l'Etat.

Ces préſages étoient de pluſieurs eſpèces, qu'on peut réduire à ſept principales, ſavoir, 1. les paroles fortuites que les Latins apelloient *Omen* pour *Orimen* ſelon Feſtus. Ces paroles fortuites étoient apellées voix divines, lorſqu'on en ignoroit l'auteur. Telle fut la voix qui avertit les Romains de l'approche des Gaulois, & à qui l'on bâtit un Temple ſous le nom d'*Aius Loquutius*. Ces mêmes paroles étoient apellées voix humaines lorſqu'on en connoiſſoit l'auteur, & qu'elles n'étoient pas cenſées venir immédiatement des dieux. Avant que de commencer une entrepriſe, on ſortoit de ſa maiſon pour recuëillir les paroles de la premiere perſonne que l'on rencontroit, ou bien l'on envoyoit un eſclave écouter ce qui ſe diſoit dans la ruë, & ſur des mots proferés à l'avanture, & qu'ils appliquoient à leurs deſſeins, ils prenoient quelquefois des reſolutions importantes.

2. Le traiſſaillement de quelques parties du corps, principalement du cœur, des yeux & des ſourcils. Les palpitations de cœur paſſoient pour un mauvais ſigne, & préſageoient particulièrement, ſelon Melampus, la trahiſon d'un ami. Le treſſaillement de l'œil droit & des ſourcils étoit au contraire un ſigne heureux. L'engourdiſſement du petit doigt ou le treſſaillement du pouce de la main gauche ne ſignifioit rien de favorable.

3. Les tintemens d'oreille & les bruits que l'on croyoit entendre. Les anciens diſoient que quand l'oreille leur tintoit, comme on dit encore

core aujourd'hui, que quelqu'un parloit d'eux en leur abſence.

4. Les éternuëmens. Ce préſage étoit équivoque, & pouvoit être bon ou mauvais ſuivant les occaſions. C'eſt pourquoi l'on ſaluoit la perſonne qui éternuoit, & l'on faiſoit des ſouhaits pour ſa conſervation, & cela afin de détourner ce qu'il pouvoit y avoir de fâcheux. Les éternuëmens du matin, c'eſt-à-dire, depuis minuit juſqu'à midi, n'étoient pas reputés bons; ils étoient meilleurs le reſte du jour. Entre ceux de l'après midi on eſtimoit davantage ceux qui venoient du côté droit; mais l'amour les rendoient toujours favorables aux amans, de quelque côté qu'ils vinſſent, ſi l'on en croit Catulle.

5. Les chûtes imprévûës. Camille après la priſe de Vejes, voyant la grande quantité de butin qu'on avoit faite, prie les dieux de vouloir bien détourner par quelque legere diſgrace l'envie que ſa fortune ou celle des Romains pourroit attirer. Il tombe en faiſant cette priere, & cette chûte fut regardée dans la ſuite comme le préſage de ſon exil, & de la priſe de Rome par les Gaulois. Les Statuës des dieux domeſtiques de Neron ſe trouverent renverſées un premier jour de Janvier, & l'on tira le préſage de la mort prochaine de ce Prince. Si l'on heurtoit le pied contre le ſeüil de la porte en ſortant, ſi l'on rompoit le cordon de ſes ſouliers, ou qu'en ſe levant de ſon ſiège, l'on ſe ſentit retenu par la robe, tout cela étoit pris à mauvais augure.

6. La rencontre de certaines perſonnes & de certains animaux. Un Ethiopien, un Eunuque,

que, un Nain, un homme contrefait qu'ils trouvoient le matin au ſortir de leur maiſon, les effrayoit & les faiſoit rentrer. Il y avoit des animaux dont la rencontre étoit heureuſe, par exemple, le Lion, les Fourmis, les Abeilles. Il y en avoit dont la rencontre ne préſageoit que du malheur, comme les Serpens, les Loups, les Renards, les Chiens, les Chats, &c.

7. Les noms. On employoit avec ſoin dans les cérémonies de la Religion & dans les affaires publiques & particulieres, les noms dont la ſignification marquoit quelque choſe d'agréable. On vouloit que les enfans qui aidoient dans les ſacrifices, que les Miniſtres qui faiſoient la cérémonie de la dédicace d'un Temple, que les Soldats qu'on enrôloit les premiers, euſſent des noms heureux. On déteſtoit au contraire les noms qui ſignifioient des choſes triſtes & déſagréables.

On peut joindre à tous ces préſages l'obſervation de la lumiere de la lampe dont on tiroit des pronoſtics pour les changemens des tems, & même pour le ſuccès des entrepriſes. On y peut joindre auſſi l'uſage puerile de faire claquer des feüilles dans ſa main, ou de preſſer des pepins de pomme entre ſes doigts, & de les faire ſauter au plancher, pour éprouver ſi l'on étoit aimé de ſa maitreſſe.

Pour ce qui eſt des occaſions où l'on avoit recours aux préſages, il n'y avoit aucun tems où l'on crut pouvoir les négliger impunément: mais on les obſervoit ſur tout au commencement de tout ce que l'on faiſoit. C'eſt de là qu'étoit venuë la coutume obſervée à Rome, de ne rien dire que d'agréable le premier jour de

de Janvier, de ſe faire les uns aux autres des ſouhaits obligeans qu'on accompagnoit de petits préſens, ſurtout de miel & d'autres douceurs. Cette attention pour les préſages avoit lieu dans toutes les cérémonies de Religion, dans les Actes publics, qui pour cette raiſon commençoient tous par ce préambule : *Quod felix, fauſtum, fortunatumque ſit.* On avoit le même ſoin de les obſerver dans les actions particulieres, comme dans les Mariages, à la Naiſſance des enfans, dans les voyages, dans les repas, &c.

Mais il ne ſuffiſoit pas d'obſerver ſimplement les préſages, il falloit de plus les accepter, lorſqu'ils paroiſſoient favorables, afin qu'ils euſſent leur effet. Il falloit en remercier les dieux qu'on en croyoit les auteurs, leur en demander l'accompliſſement, & même leur demander de nouveaux préſages qui confirmaſſent les premiers. Au contraire ſi le préſage étoit fâcheux, on en rejettoit l'idée avec horreur, on prioit les dieux d'en détourner les effets, lorſque ce préſage s'étoit préſenté fortuitement, car s'ils l'avoient demandé, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que de ſe ſoumettre à la volonté des dieux.

On remédioit aux préſages en bien de manieres. Une des plus ordinaires pour détourner l'effet d'un diſcours ou d'un objet déſagréable, étoit de cracher promptement, & l'on croyoit par cette action rejetter en quelque façon le venin que l'on avoit reſpiré. Quand on ne pouvoit éviter de ſe ſervir de certains mots de mauvais augure, on prenoit la précaution de renoncer par une déteſtation expreſſe à tout ce qu'ils pouvoient

voient préſager de mauvais. L'expédient le plus ordinaire étoit d'adoucir les termes, en ſubſtituant des expreſſions qui preſentaſſent à l'eſprit des images moins triſtes & moins affreuſes. Ainſi au lieu de dire qu'un homme étoit mort, on diſoit qu'il avoit vêcu. Ainſi les Atheniens apelloient la priſon, la maiſon; le Bourreau, l'homme public; les Furies, les Eumenides ou Déeſſes pitoyables, & ainſi du reſte.

Autre Diſſertation ſur les Neocores avec des Remarques de Mr. de Valois.

II. Nous joindrons à ce que nous venons de dire des préſages, un extrait d'une Diſſertation de Mr. de Valois, qui découvre deux fonctions des *Neocores* qui avoient échapés juſqu'à préſent aux recherches des critiques. On ſçait que les Neocores étoient originairement des gens chargés de la garde & de la propreté des Temples chez les Grecs, mais dont l'emploi changea bien dans la ſuite, puiſque de vil qu'il étoit auparavant, des Villes & des Nations même entieres briguerent l'honneur de l'obtenir. Ecoutons ce que nous dit à ce ſujet le Compilateur des Mémoires de l'Academie.

Des Neocores.

PEu de gens ignorent qu'on apelloit Neocores chez les Grecs, ceux qui étoient chargés de la garde & ſurtout de la propreté des Temples, comme l'explique le mot Grec, qui en Latin ſignifie *Templum Verro.* On ſçait encore que cet emploi bas & ſervile dans ſon origine, ſe releva inſenſiblement, & devint enfin très-conſidérable, lorſque la richeſſe des offrandes demanda des dépoſitaires diſtingués; que la dépenſe des fêtes & des jeux publics intereſſa des Nations

Nations entieres, & que l'adulation des Grecs pour les Empereurs Romains leurs nouveaux Maîtres, les porta à leur élever des Temples, & à s'honorer du titre de Neocores de ces mêmes Temples. Ils ne furent plus de ſimples valets des Temples, ou même des Sacriſtains ordinaires; on en fit des Miniſtres du premier ordre, à qui ſeuls apartenoit le droit d'offrir les ſacrifices dans les Temples conſacrés à la divinité tutelaire du Pays, ou dans ceux qu'on avoit élevés non ſeulement aux Empereurs Romains déja mis au rang des dieux, mais encore en l'honneur de ceux qui regnoient actuellement.

Tant d'Auteurs ont écrit ſur les Neocores, qu'on ſe croyoit parfaitement inſtruit de leurs différentes fonctions, & qu'il ſembloit que la ſeule difficulté qui reſtoit encore parmi les Sçavans étoit réduite à ce point, ſavoir, comment on doit entendre & expliquer le nombre des Neocorats attribués ſur les Médailles à une même Ville. Si les peuples qui ſe diſoient Neocores pour la ſeconde fois, pour la troiſiéme & pour la quatriéme fois, ont été revêtus de cette dignité par un même Prince, ou s'ils l'ont reçuë ſucceſſivement par différens Empereurs. Mr. Vaillant le pere qui avoit particuliérement étudié cette matière, donna en 1703. une Diſſertation ſur les Neocores, où aprés avoir diſcuté les différentes opinions des Antiquaires qui l'ont précédé, il établit que les Villes Grecques ſe diſoient ſur leurs Médailles, Neocores des Empereurs Romains, autant de fois qu'elles avoient obtenu de nouveaux Décrets du Sénat pour pouvoir bâtir des Temples à leur honneur. Nous ne nous diſpenſons d'entrer dans le détail des preuves

preuves de Mr. Vaillant; que parce qu'on trouve ſa pièce imprimée. Mais nous devons dire quelque choſe d'une autre Diſſertation ſur le même ſujet donnée en 1706. par Mr. de Valois qui n'avoit aucune connoiſſance de celle de Mr. Vaillant. Ces deux Auteurs ſe ſont rencontrés dans la difficulté principale. Ils raportent l'un & l'autre les différens Neocorats des Villes Grecques à différens Senatus Conſultes qui leur en avoient accordé la prérogative. Ils prouvent par les mêmes autorités & à peu près par les mêmes obſervations, que les Villes ou les peuples, qui ſur les Médailles ſe qualifient du titre de Neocores pour la ſeconde, la troiſiéme ou la quatriéme fois, ne l'ont fait que ſucceſſivement & ſous différens Empereur.

Mais la Diſſertation de Mr. de Valois a cela de particulier, qu'elle nous aprend deux fonctions des Neocores qui avoient échapé aux recherches des critiques.

La premiere de ces fonctions des Neocores étoit de jetter de l'eau luſtrale ſur ceux qui entroient dans le Temple.

La ſeconde étoit de faire l'aſperſion de cette même eau luſtrale ſur les viandes qu'on ſervoit ſur la table du Prince, & de lui tenir en quelque ſorte lieu d'Aumôniers.

C'eſt dans Theodoret que Mr. de Valois a déterré ces deux fonctions. Voici le paſſage qui indique la premiere.

Theodoret parlant de Valentinien I. qui n'étoit encore que Capitaine des Gardes de l'Empereur Julien, loüe le zèle qu'il fit paroître pour le Chriſtianiſme dans une occaſion célèbre, & en preſence même de l'Empereur. « Un jour, « dit-

» dit-il, ce Prince inſenſé (c'eſt Julien l'Apoſtat) alloit entrer en grande cérémonie dans » le Temple du Genie public de la Ville d'Antioche, *& les Neocores debout des deux côtés* » *de la porte du Temple jettoient de l'eau luſtrale* » *ſur ceux qui entroient, prétendans par-là les* » *purifier.* Or Valentinien qui en qualité de » Capitaine des Gardes de Julien, marchoit » immédiatement devant lui, s'étant aperçû » qu'une goutte de cette eau étoit tombée ſur » ſon habit, donna un coup de poing à un » des Neocores, ſe plaignant qu'il l'avoit ſoüillé au lieu de le purifier. Un tel procédé ne » pouvoit manquer de lui attirer la haine d'un » tel Maître ; auſſi en reçut-il ſur le champ des » marques. Il fut relegué dans un Château ſitué » au milieu des déſerts, où après avoir demeuré » un an & quelques mois, on lui déféra l'Empire pour recompenſe de ſa piété.

L'endroit qui marque la ſeconde fonction des Neocores, eſt celui où Theodoret racontant l'Hiſtoire d'un jeune Neocore qu'une Diaconiſſe convertit à la foi, ſous l'Empire du même Julien, s'explique en ces termes. « Peu de jours » après que ce jeune homme eut promis à la » Diaconiſſe de venir s'inſtruire chez elle, & de » lui confier le ſoin de ſon ame, Julien l'Apoſtat alla à Daphné, où il devoit donner » un Feſtin public. Le pere du jeune homme » qui étoit Prêtre, & qui ſuivoit ordinairement l'Empereur, fut du voyage, & emmena » avec lui notre jeune homme & un de ſes » freres, parce qu'ils étoient tous deux Neocores : *& qu'en cette qualité ils avoient ac-* » *coutumé de jetter de l'eau luſtrale ſur les vian-*

» *des*

» *des que l'on ſervoit devant le Prince.* Cette » Fête de Daphné duroit ſept jours ; & dès le » premier, notre jeune Neocore débout au- » près du Siège de l'Empereur, ayant ſelon la » coutume jetté de l'eau luſtrale ſur ſes viandes, » ſe retira ſecrettement & retourna à Antioche, » chez la Diaconiſſe ; &c.

III. Le mot de l'Enigme du mois paſſé eſt la *fauſſe Monoye.*

Enigme.

MOn corps a touvé ce qu'il eſt
Dans les Mines & les Forêts,
Et dans quelques animaux même.
Mais le ſeul art peut me former,
Et la ſcience m'animer
Par l'effet d'un travail extrême.

Il faut pour me comprendre être un vaſte génie :
Je ne ſuis pas un animal,
Je n'en ai ni le corps, ni le bien, ni le mal,
Du principe commun je tiens pourtant la vie.

Je ſuis de cent couleurs & de mille façons,
Je ſuis tout à la fois grande, quarrée & ronde,
Auſſi ſuis-je une Enigme à la plûpart du monde,
Qu'il ne peut deviner qu'en aprenant mon nom.

Je mourrai mille fois par jour,
Si mille fois je ne reſpire.
Si l'on m'abandonne, j'expire.
Mais ſi par un ſincere amour
Les deux auteurs de ma vie, de ma mort,
Veulent être d'accord,

Uſant

Uſant ſur moi de leur empire ;
Autant de fois que je mourrai,
Autant de fois je reſſuſciterai.

De toutes les parties qui compoſent mon corps,
Fort peu oſent manquer au devoir de leur Charge ;
Et ſi d'hazard quelqu'une oſoit ſortir dehors,
Elle y rentre bientôt aux coups dont on la charge.

On m'a prié d'inſerer ici cette Enigme. J'en ferai de même de tout ce qu'on voudra bien m'envoyer, ſans que l'on exige aucune rétribution ; on prie ſeulement de vouloir bien affranchir les Lettres, n'étant pas juſte qu'il en coûte pour faire plaiſir. Ceux qui ont le goût d'écrire, feront, s'il leur plaît, attention à cet avis, ou on leur renvoyera leurs pièces avec une double envelope.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſidérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. *Eſpagne.* Il y eut le 25. Fevrier Cercle dans l'Apartement de la Princeſſe Regnante ; le ſoir on y joüa gros jeu, & le Carnaval s'eſt terminé par ces Aſſemblées qui ſont plus du goût des Eſpagnols que les excès & les plaiſirs auxquels les autres Nations s'abandonnent pendant ces jours gras. Quoique l'ancien étiquet ſoit bien changé à la Cour depuis quelques années, leur gravité ſe dérange ſi peu, que ce n'eſt pas la peine

peine de dire qu'il y ait aucun divertiſſement pendant ce tems. J'ai vû il y a quelques années que ce dernier jour on ſe relâchoit juſqu'à laiſſer entrer les Cavaliers dans l'Apartement de la Reine, où les Dames ſe trouvoient : Là on voituroit ſur de petites broüettes quantité de Dragées avec leſquelles on formoit un Combat qui rempliſſoit toutes les Antichambres de ces ſucreries de la hauteur de deux pieds. Cela finiſſoit par une Aſſemblée qui n'étoit enjoüée qu'autant qu'il s'y trouvoit d'Etrangers, ces derniers, dont la Cour eſt à préſent remplie y ayant introduit une eſpèce de liberté anciennement inconnuë en Eſpagne.

Le 26. il y eut Chapelle publique au Palais, où L. A. R. entendirent la Prédication & reçurent les Cendres ; & le 7. Mars le Prince Regnant fut à la chaſſe aux environs de *Madrid*, où il ne voulut être accompagné d'aucun Seigneur. La Cour ſe diſpoſoit à partir le 13. pour aller à *Buen Retiro*, & l'on croit que ſur la fin d'Avril elle ira faire quelque ſéjour à *Aranjuez*. L'Infant Dom Fernand étant entré dans ſa huitiéme année, on lui a donné des Officiers pour former ſa Maiſon, & le Comte de Salazar Lieutenant Général a été nommé ſon Gouverneur. Dom Loüis de Zabazar Commandant de *Zorita* a été pourvû de l'Intendance de toutes les Archives des différens Ordres du Royaume, avec voix au Conſeil ; & le Pere Michel Stela Général de l'Ordre des Minimes de St. François, nommé à l'Evêché de *Xaca*.

Arrivée de quelques Vaiſſeaux de Buenos-Ayres.

II. Les Compagnies de Commerce de *Seville* & de *Cadix* ont envoyé des Députés à la Cour pour faire revoquer l'ordre qui a été donné de

remettre dans les Hôtels des Monoyes l'or & l'argent que la derniere Flotille a apporté des Indes occidentales, pour être converti en eſpèces. Leurs Remontrances n'ont pas été écoutées, non plus que les plaintes des intéreſſés, qui n'ont pas fait changer la reſolution que l'on a priſe à ce ſujet, & le 8. ces Députés retournerent chez eux ſans avoir pû rien obtenir de ce qu'ils demandoient. On a eu avis à *Madrid* par un Exprès, que le 23. Fevrier il étoit encore arrivé à *Cadix* un Vaiſſeau venant de la *Havana* chargé de Tabac & d'autres Effets; que deux heures après il avoit été ſuivi de trois autres Bâtimens venans de *Buenos-Ayres*, & qui étoient parties le 26. Novembre de *Cuba* & de *Rio de la Plata*, avec beaucoup d'or & d'argent en barre, des Laines d'une eſpèce particuliere, du Bois de Brezil, du Tabac & autres Marchandiſes; ſuivant l'Inventaire qui a été fait, & la liſte qui a paru, il y a entr'autres un million 45564. Peſos d'or, 2737542. Pièces de huit en argent, avec d'autres Eſpèces pour 237000. 21000. Peaux, & 40. balles de Laine. L'or & l'argent ont été dépoſés dans les Magazins Royaux, pour être remis à la Monoye, ce qui décourage tout-à-fait les Commerçans, & pourroit bien retarder le départ des Galions pour les Indes Occidentales, qui eſt néanmoins fixé au 20. Mars; les Marchands ne s'empreſſans guères à charger leurs Effets depuis que la Cour veut s'approprier le profit le plus liquide que l'on peut eſpérer dans ces ſortes d'embarquemens.

III. On continuë d'exécuter à la rigueur la derniere Ordonnance qui défend l'entrée dans

les

les Ports de la Monarchie à tous les Vaiſſeaux François, quoiqu'ils viennent des lieux qui ne ſont pas infectés de la maladie contagieuſe. Le Marquis de Mauleuvrier Miniſtre de France a préſenté différens Mémoires pour faire modérer ce Réglement, ſans qu'il paroiſſe que la Cour veüille ſe relâcher tant qu'il y aura la moindre aparence de danger. Le Colonel Stanhope Miniſtre Anglois n'a pas auſſi eu juſqu'à préſent dans ſes Négociations tout le ſuccès qu'on en avoit eſpéré, la Cour de *Madrid* demandant toujours à l'Angleterre la reſtitution de *Gibraltar* avant l'ouverture du Congrès de *Cambrai*, avec des inſtances qui font aſſez connoitre qu'elle ne démordera pas aiſément de cette prétention. Pour peu que l'Angleterre ne ſoit pas portée à lui donner cette ſatisfaction, cette affaire pourroit bien tirer en longueur, & ne pas finir ſi-tôt. Il va & vient continuellement des Exprès, & on ne voit pas encore qu'il y ait aucun accommodement à eſpérer, avant la remiſe de cette Place, qui tient fort à cœur à l'Eſpagne, mais dont la conſervation n'intéreſſe pas moins toute la Nation Angloiſe.

L'Eſpagne demande toujours la reſtitution de Gibraltar.

IV. Mr. Pretis qui a aporté la Calotte au nouveau Cardinal Belluga, partit de *Madrid* au commencement de Mars pour retourner à *Rome*, ayant été gratifié d'une penſion conſidérable que la Cour lui a aſſignée. Cet Abbé a emporté avec lui toutes les informations qu'il a pû ramaſſer en cette Ville contre le Cardinal Alberoni, pour être jointes au procès qui ſe continuë à *Rome* contre ce Prélat. Un Jeſuite nommé le Pere Ramos a été livré au Tribunal de l'Inquiſition, accuſé de fomenter quelques intrigues dange-

reuſes & contraires à la Religion.

V. On a apris les particularités ſuivantes de *Ceuta*, depuis que le Marquis de Lede s'eſt retiré avec ſon Armée dans les Ouvrages extérieurs de cette Place.

Nouvelles de Ceuta, retour de l'Armée en Eſpagne.

LE 13. Fevrier les Môres qui s'étoient avancés ſous le Canon de *Ceuta*, & dont l'Armée occupoit le Camp que le Marquis de Lede venoit d'abandonner, travaillerent à tirer une Ligne de Circonvalation pour recommencer le Siége de cette Place, que l'arrivée des Eſpagnols en Affrique leur avoit fait abandonner ſur la fin de l'année derniere. Mais la nuit du 14. le Marquis de Lede détacha ſous le Commandement du Colonel Dom Emanuel Ibanes 1000. Grenadiers & 500. Dragons qui attaquerent quelques Corps avancés avec tant de valeur, qu'ils les repouſſerent juſques dans leur Camp, & cette vigoureuſe ſortie a interrompu leurs travaux pour quelque tems. Comme il y a aparence que les Môres attendront le départ de l'Armée Eſpagnole, pour recommencer ce Siège, le Marquis de Lede a pourvû à la ſureté de *Ceuta* en deſtinant dix Bataillons & 500 Dragons pour y reſter en garniſon; les ouvrages que les Infidèles y avoient élevés ſont tous comblés, les Fortifications de la Place augmentées & reparées, & les Magazins remplis de munition aſſez ſuffiſanment pour faire une longue & vigoureuſe reſiſtance. Les Lettres du 21. portent que l'Armée d'Eſpagne continuoit de s'embarquer pour repaſſer en Andalouſie; que la plus grande partie étoit déja arrivée à *Tariffa*, d'où elle étoient allée ſe poſter à *Alguezira* près de *Gibraltar*, en attendant

dant l'arrivée du Marquis de Lede, qui ramene le reſte des troupes. Le Marquis de Caſtelar nouveau Sécretaire des guerres a eu ordre de dreſſer un état de tout ce qui leur eſt dû pour les payer ſans délai & préférablement aux autres troupes. On commence auſſi a les recruter & à remonter la Cavalerie qui a beaucoup ſouffert en ce Pays, & on confirme que la perte que l'Eſpagne a faite pendant cette guerre ſe monte à près de 5000. hommes. L'Armée des Môres qui reſte devant *Ceuta* étoit compoſée, lors du départ de l'Armée d'Eſpagne d'Afrique, de 24. mille hommes d'Infanterie & de 15. mille de Cavalerie.

Retour du Marquis de Lede.

VI. Au commencement de Mars le Marquis de Lede débarqua heureuſement à *Cadix* avec le reſte de l'Armée qu'il a ramené d'Afrique, & quelques jours après il fut près de *Tariffa* faire la revûë des troupes qui ont été envoyées en quartiers de rafraichiſſement. On aprend que depuis ſon départ d'Afrique les Môres ont recommencé à travailler aux Lignes de Circonvalation & à élever des nouveaux ouvrages pour bloquer *Ceuta*; qu'on avoit découvert qu'un Juif de cette Ville entretenoit des intelligences avec eux, & qu'ayant été convaincu de leur avoir fourni des Bombes & autres munitions de guerre, il avoit été condamné à être enterré tout vif. On ne s'attendoit guères que le projet que l'Eſpagne avoit formé de porter la guerre dans ce Pays, ſe borneroit au ravitaillement de *Ceuta*. Cette entrepriſe avoit trop fait de bruit, & il ſemble que la Nation étoit par honneur après un pareil éclat, engagée à faire plus qu'elle n'a fait dans cette occaſion. On ne prétend pas

en diſant ceci ternir la gloire du Marquis de Lede, ce Général a très-dignement ſoutenu la reputation qu'il a ſi juſtement aquiſe de grand, habile & vaillant Capitaine : lui ſeul au contraire ſemble avoir remporté tout l'honneur de cette expédition par la maniere dont il l'a conduite, mais il ne faloit pas que le Miniſtere d'Eſpagne fit paroitre à toute l'Europe la conquête de l'Afrique ſi aiſée, tandis qu'on n'y a pas ſeulement pû gagner un pouce de Terre. Les Môres en ſeront quittes pour recommencer le Siège ; tout ce qu'il y a d'avantageux, c'eſt qu'ils ne ſont pas fort expeditifs, & qu'il y a lieu d'eſpérer après les ſages précautions qu'a priſe le Général Eſpagnol, que ce ſecond Siège durera au moins autant que le premier, qui n'étoit pas fini après vingt-ſept ans.

VII. *Portugal.* La Ferme du droit ſur le ſucre établie par la derniere Ordonnance du Roi du 18. Novembre 1720. a été adjugée pour 500000. Cruzades par an. Cet impôt a bien cauſé des plaintes & des murmures, mais quand quelque choſe ſe trouve à la bienſéance des Souverains, rarement les raiſons des particuliers ſont écoutées. Par un nouveau Placard qui a été publié, ce droit a été un peu modéré, & on a fait de nouveaux reglemens pour empêcher qu'il n'y ait aucune fraude, & qu'il ne ſe faſſe à l'avenir aucun monopole ſur le débit de cette Marchandiſe.

VIII. S. M. P. a envoyé par un Exprès ordre à ſes Plénipotentiaires qui ſont à *Paris* de ſe rendre inceſſamment à *Cambrai*, pour ſe trouver à l'ouverture du Congrès. On prend dans les Ports de ce Royaume & principalement à *Lisbonne*,

bonne, toutes les précautions poſſibles pour empêcher la maladie contagieuſe de s'y gliſſer, & quoique par les avis qu'on a reçu, elle ait conſidérablement diminué en Provence, & même tout à fait ceſſé en pluſieurs endroits, les Vaiſſeaux n'ont pas la liberté de remonter le Tage, qu'auparavant ils n'ayent fait une exacte quarantaine.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. *Rome.* Le Cardinal Aquaviva a renvoyé à *Madrid* l'Exprès qu'il en avoit reçu avec la reponſe du Pape touchant la reſtitution que cette Cour demande qui ſoit faite au Duc de Parme des Fiefs de *Caſtro* & de *Ronciglione*. Cette affaire quoique ſollicitée vivement par l'Eſpagne, trouvera des obſtacles difficiles à ſurmonter, ces Etats étans trop à la bienſéance du St. Siège à cauſe de leur proximité avec le Patrimoine de St. Pierre, & d'ailleurs la Cour de Rome ayant pluſieurs raiſons qu'elle trouvera le moyen de rendre plauſibles, pour ſe diſpenſer de lâcher cette priſe. Afin de mettre le Lecteur au fait, il eſt, je penſe, bon de lui expliquer ce que c'eſt que le Duché de Caſtro, & à quel titre le St. Siège le poſſéde à préſent.

Le Duc de Parme demande la

Caſtro eſt Ville & Duché d'Italie, voiſin de l'Etat Eccléſiaſtique, avec Evêché qui dépendoit autrefois immédiatement du St. Siége. Ce Fief

reſtitution de Caſtro.

Fief apartenoit au Duc de Parme, & a été reduit ſous la Puiſſance des Papes par l'avanture ſuivante. En 1646. Innocent X. y ayant envoyé un Evêque, pour y commander & réſider, le peuple ſe mutina, & dans une émotion aſſomma ce Prélat; le St. Pere qui prétendoit que ces Etats étoient Feudataires du St. Siège, ne laiſſa pas cette action impunie, il s'empara du Fief, fit démolir la Ville, & transfera à *Aquapendente* l'Evêché qui y étoit auparavant. Cette entrepriſe du Pape ſur les Etats d'un Prince Souverain, émeut une groſſe quérelle qui ne fut terminée qu'en 1649. par un accord, portant, qu'Innocent X. remettroit ce Duché au Duc de Parme, moyenant qu'il lui payeroit une ſomme dont il fut convenu; laquelle n'ayant pas été acquitée, ces Etats furent depuis incamerés à la Chambre Apoſtolique. Mais par le Traité de *Piſe* de l'an 1664. entre le Pape Alexandre VII. & le Roi de France Loüis XIV.; ce Pontife s'obligea de revoquer cette incamération, & accorda encore huit années de délai pour en faire le rachat. Cette derniere convention n'a pas été mieux exécutée que la premiere, le Duc de Parme n'ayant pas ſatisfait à ſes engagemens: de maniere que depuis ce tems-là le St. Siège eſt reſté en poſſeſſion de ce Duché. C'eſt ſans doute cette derniere clauſe, de pouvoir retirer ce Fief en acquitant la ſomme ſtipulée, que l'on veut faire valoir à préſent, quoi qu'on n'ait pas ſatisfait aux conditions, ni fourni les deniers dans le tems preſcrit, & c'eſt auſſi ce qui forme la conteſtation. Reſte à ſavoir ſi le St. Siège acceptera à preſent ce rembourſement, que probablement l'Eſpagne offre de faire, ou ſi la Cour de Rome extrême-

ment

ment attentive à ſes intérêts, ne fera pas valoir les clauſes des Traités faits à ce ſujet qui ont été négligés, ou d'autres raiſons de bienſéance qui en empêcheront l'exécution.

II. Les plaiſir du Carnaval ont pris fin à *Rome* ſans aucun déſordre, par les bonnes précautions qu'avoit priſes Mr. le Gouverneur Falconieri. Il y a long-tems qu'il n'avoit paru une ſi prodigieuſe quantité de Maſques; la ruë *del Corſo* étant toute remplie pendant ces jours gras de Caroſſes & de Chars, où la magnificence & l'invention ſe faiſoient remarquer avec plaiſir. Le ſpectacle que fournit la Maiſon du Cardinal d'Althan le Lundi, étoit entr'autres remarquable: c'étoit un Chariot tiré par huit Chevaux d'une beauté ſingulière, au haut duquel on voyoit *Hercule Germanique* tenant ſous lui la Renommée avec des Trophées faiſans alluſion aux Triomphes de la Nation Allemande. Deux hommes maſqués & à cheval précédoient ſonnans de la trompette, & un Coche de la Maiſon Barberin ſuivoit rempli de Seigneurs auſſi maſqués joüans du fifre, du hautbois & de la flute. La marche étoit fermée par 18. Gentilshommes Allemans tous à cheval auſſi magnifiquement maſqués. Le ſoir le même Chariot reparut encore tout illuminé de gros flambeaux de cire, ce qui faiſoit un fort bel effet. L'Ambaſſadeur de Portugal s'eſt auſſi diſtingué par des fêtes qu'il a données dans ſon Hôtel: Le Samedi & le Mardi il y eut Bal, où toute la Nobleſſe Romaine ſe trouva déguiſée, on y ſervit de ſplendides collations & toutes ſortes de rafraichiſſemens avec profuſion.

III.

III. On a fait pendant ces trois derniers jours des prieres de 40. heures avec l'expoſition du Vénérable dans les Egliſes de Saint Laurent & des Jeſuites, où le Pape alla le 24. faire ſes prieres en grand cortége. Le Mercredi 26. le Sacré Collége tint Chapelle publique dans l'Egliſe de Sainte Sabine, où le Cardinal Paulucci officia, & fit la diſtribution des cendres. Le Pape n'y aſſiſta point, mais le lendemain il entendit la Meſſe dans la Chapelle du *Quirinal* accompagné de la plûpart des Cardinaux, & ſe trouva enſuite à la Congregation du St. Office qui ſe tint ce jour-là.

Démêlé entre les Maiſons Piombino & Ruſpoli.

IV. Un démêlé ſurvenu entre les domeſtiques de la Princeſſe de Piombino & des Princeſſes Ruſpoli, au ſujet des Places pour les Caroſſes de leurs Maitreſſes, qui pour lors ſe trouvoient à l'Opéra au Théatre d'Aliberti, a broüillé ces deux Familles qui ſe ſont intéreſſées dans la quérelle, & pris fait & cauſe pour leurs gens, dont pluſieurs de part & d'autre ont été bleſſez. Les choſes ont été portées ſi loin, que le Pape a été obligé de leur ordonner les arrêts, & de les garder ſous peine de 30000. écus d'amande; néanmoins le Prince & la Princeſſe de St. Angelo n'ont pas fait difficulté malgré cette défenſe, de ſe retirer ſur leurs Terres dans le Royaume de Naples, pour y joüir de leur liberté ſous la protection de l'Empereur. La principale Nobleſſe Romaine & quelques Miniſtres Etrangers ont pris parti dans cette affaire, qui fait grand bruit à *Rome*. Un Suiſſe du Cardinal d'Althan ayant maltraité un Archer qui paſſoit près de l'Hôtel de Son Eminence, le Gouvernement a pris connoiſſance de cet excès, & travaille à inſtrire le

procès

procès de ce Suiſſe, de quoi le Cardinal d'Althan a informé la Cour de Vienne par un Exprès.

Le Cardinal Tanara fait Doyen du Sacré College.

V. Le Chevalier de St. George & la Princeſſe ſon Epouſe ont reçu les viſites de tout ce qu'il y a de perſonnes diſtinguées à Rome ſur la Naiſſance du Prince leur fils. On dit qu'à la recommandation du Pape, le Grand Maître de Malthe choiſira Mr. Giuſtiniani Receveur de l'Ordre pour être ſon Ambaſſadeur auprès de Sa Sainteté. Le différend qui étoit ſurvenu entre quelques Cardinaux au ſujet du Doyené du Sacré Collège vacant par la mort du Cardinal Aſtalli, a été décidé en faveur du Cardinal Tanara, auquel cette dignité a été conférée tout d'une voix par les Commiſſaires qui étoient nommés pour examiner les raiſons des prétendans.

Etat du procès du Cardinal Alberoni.

VI. La Congrégation des Cardinaux établie pour travailler au procès du Cardinal Alberoni, continuë ſes procédures, quoique ce Prélat ait fait repandre différens manifeſtes pour ſa juſtification, par leſquels il recuſe ces Juges, & prétend qu'il ne peut être condamné par eux. On n'attend que le retour de Mr. Pretis de la Cour de Madrid, & les nouvelles informations qu'il aporte contre cette Eminence, pour prononcer ſa ſentence, ſon procès étant déja, dit-on, tout inſtruit. Monſieur Caraffa Sécretaire de la Congrégation de *Propaganda Fide*, qui étoit allé à *Naples*, en eſt revenu.

Evêchés propoſés & Emplois.

VII. Le 3. Mars le Pape tint Conſiſtoire Secret, dans lequel Sa Sainteté propoſa l'Evêché de *Panama* dans les Indes Occidentales, qui eſt à la nomination de l'Eſpagne, pour le Pere Bernard Serada de l'Ordre des Carmes. Le Cardinal Parraciani propoſa auſſi les Evêchés d'*Oſtie* & de *Veletri*

Veletri pour le Cardinal Tanara nouveau Doyen du Sacré College, qui s'eſt demis de l'Evêché de *Freſcati*, propoſé pour le Cardinal del Giudici qui quitta l'Evêché de Paleſtrine ; & ce dernier fut propoſé pour le Cardinal Barberin. Le Cardinal d'Althan propoſa auſſi l'Egliſe Titulaire d'*Héraclée* pour le Pere André Berches ; le Cardinal Ottoboni, l'Abbaye de *St. Jean* de *Bœmen*, pour l'Abbé de Theſut, & le Cardinal Sacripanti réſigna le Titre de *Ste. Marie Tranſpontine*, & prit celui de Ste. Praxede, que le Cardinal Barberin avoit quitté.

Le Cardinal Barbarigo a pris poſſeſſion de la Protection de l'Egliſe de *Ste. Anne Giulette* des Breſçans, & aux inſtances de l'Ambaſſadeur de Veniſe, Sa Sainteté a accordé à ce Prélat l'Abbaye de *Zena*, à condition qu'il payera une penſion annuelle de 500. écus au Cardinal Priuli, & une autre de 100. écus à l'Abbé Oliva, Auteur d'un nouveau Livre où il prétend établir les droits du St. Siège ſur les Duchés de *Parme* & de *Plaiſance*, au défaut d'Héritiers mâles de la Maiſon de Farneſe. Le 8. Son Eminence prit ſon Audience de congé du Pape, & partit le 15. au matin pour retourner dans ſon Evêché de *Breſce*. Le Cardinal Spinola a été nommé à la Legation d'*Urbin*, mais comme l'air de ce lieu n'eſt pas ſain, il fera ſa réſidence à *Peſaro*. L'Abbaye de *Ste. Eufemie* ſituée dans le Veronois, a été donnè à l'Abbé Quanelli fameux Prédicateur, ſous la reſerve de 100. écus de penſion pour le Cardinal Priuli, & trois autres de 300. écus chacune pour Meſſieurs Foſcari, Fontanini & Bianchini. La Charge de Fiſcal du Capitole, vacante par la mort de Mr. Gemini, a été donné à l'Abbé

l'Abbé Papeoti ; & l'Evêque d'*Oviedo*, détenu depuis ſi longtems dans les priſons de l'Inquiſition, a été relâché après s'être juſtifié ; ſes Bulles lui ont été expédiées, le Prince Regnant en Eſpagne ayant fait châtier les calomniateurs qui l'avoient fauſſement accuſés.

VIII. Quoique Mr. Albani Nonce Extraordinaire du Pape à *Vienne* avance peu dans ſes Négociations en cette Cour, & que l'on y faſſe la ſourde oreille à la demande qu'il fait de la reſtitution de *Comachio*, & aux autres griefs dont le St. Siège ſe plaint ; le Cardinal d'Althan Ambaſſadeur de l'Empereur à *Rome*, ne preſſe pas moins le Pape pour obtenir l'effet de ſes demandes. Dans une Audience qui lui fut accordée le 5. Son Eminence réitera ſes inſtances pour l'érection de l'Evêché de Vienne en Archevêché ; (*nous en avons déja parlé ailleurs.*) Le lendemain Sa Sainteté tint là-deſſus une Congrégation conſiſtoriale, où il fut enfin reſolu de donner à Sa M. I. cette ſatisfaction, en démembrant quelque choſe des Diocèſes de *Paſſau* & de *Saltzbourg*. Cette complaiſance du Pape qui fait la premiere démarche, pourra bien rendre le Miniſtère plus traitable à *Vienne* & augmenter les égards qu'on a pour le Nonce ſon neveu, mais on doute toûjours qu'on les pouſſe juſqu'à la reſtitution de *Comachio* & des autres Fiefs que le Pape ſollicite avec tant d'empreſſement. Le 10. Sa Sainteté donna encore Audience aux Ambaſſadeurs de *Veniſe*, de *Portugal*, & à l'Evêque de Ciſteron Miniſtre de France. Le lendemain le Cardinal Aquaviva en eut auſſi une, dans laquelle on aſſure que Son Eminence demanda que Sa Sainteté accordât la levée de nouvelles contri-

contributions ſur le Clergé d'Eſpagne, pour continuer la guerre contre les Môres en Affrique.

IX. Les Cardinaux d'Althan & Aquaviva ont nommé chacun au nom de l'Empereur & du Prince Regnant en Eſpagne leurs Maîtres, un ſucceſſeur a un Canonicat vacant de l'Egliſe de *Ste. Marie Majeure*; mais comme le Chapitre de cette Egliſe tire ſes revenus de la *Sicile*, dont l'Empereur eſt en poſſeſſion, on s'attend que ce différend ſera reglé en faveur de S. M. I. & que les Armes de la Maiſon d'Autriche ſeront même placées ſur la façade de ladite Egliſe.

Mort du Pape.

X. on vient d'apprendre à ce moment que le 19. jour de la Fête de St. Joſeph ſur les 5. heures après midi, le Pape avoit été attaqué tout d'un coup d'un mal ſi violent qu'il perdit la parole; que quelques heures après il étoit mort, ſans qu'aucun remede ait pû lui procurer du ſoulagement. On ſaura l'ordinaire prochain les particularités de cet accident, auquel on s'attendoit d'autant moins, que Sa Sainteté n'avoit auparavant aucun indice de maladie, & n'avoit paru ſe ſi bien porter depuis long-tems.

XI. *Naples. Sicile.* Après bien des plaiſirs & des ſpectacles, le Carnaval eſt fini à *Naples* ſans aucun deſordre. Le Prince de la Torella qui avoit pendant ce tems commis quelques excès, a été enfermé dans le Château de l'*Oeuf*. L'Abbé Quanelli Venitien & célèbre Prédicateur, eſt venu de Rome pour prêcher le Carême dans la Cathedrale de cette Ville; & au commencement de Mars il arriva de Sicile pluſieurs Tartanes chargées de grains, mais on ne permet pas qu'elles mettent rien à terre, qu'auparavant elles n'ayent fait une exacte quarantaine.

XII.

XII. On a publié un Placard par lequel il eſt ordonné de tirer une ligne le long des Côtes & ſur les Frontières du Royaume, pour empêcher qu'aucune perſonne, ni Marchandiſes venans des lieux ſuſpects n'y entrent. Chaque Poſte ſera gardé par un Noble, deux Citoyens, & un Corps de Milice armée, ſous peine à ceux qui n'obéïront pas, ou qui contreviendront à cette Ordonnance, d'une amande de 1000. ducats, ou de punition corporelle. Le Viceroi a auſſi donné des ordres très-précis pour faire arrêter dans toute l'étenduë du Royaume les vagabonds & gens ſans aveu, dont partie ſera envoyée en Hongrie pour recruter les troupes, & les autres mis ſur les Galeres pour ſervir de Forçats, ou employés à travailler aux Fortifications de *Capouë* que le Cardinal de Schrotenbach a deſſein de faire perfectionner. Mr. Odoardia prit poſſeſſion de la Préſidence de la Chambre Royale, & ſa Charge de Juge de la Vicairie a été conférée à Mr. Moles Auditeur de *Salerne*. *Placard publié.*

XIII. *Veniſe.* Les étrangers qui ſe trouvoient à *Veniſe* pour participer aux plaiſirs du Carnaval, ſont retournés chez eux. Le 26. Fevrier premier jour de Carême, le Doge tint Chapelle publique dans l'Egliſe de St. Marc, où il reçut les Cendres avec le Sénat en Corps, qui ſe trouva à cette cérémonie. L'ardeur dont le peuple paroiſſoit agité pendant ces fêtes, qu'on peut bien encore apeller Saturnales, s'eſt tout d'un coup apaiſée, la parole de Dieu & les exercices de piété font actuellement toute ſon occupation. Eſt-ce uſage, inconſtance, ou ſolide dévotion? Quoi qu'il en ſoit la Ville de *Veniſe* paroit changée comme un malade qui ſort d'un violent ac-

ces

cès de fièvre chaude. Les Prédicateurs les plus ſuivis ſont le Pere Mazzareza Jeſuite qui prêche dans l'Egliſe de St. Laurent, & le Pere Bernardin Barnabite dans celle de St. Zacharie.

XIV. Le convoi d'argent & de Munitions deſtiné pour les troupes qui ſont au Levant, n'attendoit le 8. Mars qu'un vent favorable pour mettre à la voile ſous le Commandement de Mr. Viani. On continuë de travailler dans l'Arſenal de cette Ville à la conſtruction de ſix Vaiſſeaux de guerre, quelques Galères & Galeaſſes, & à reparer ceux qui ſont revenus du Levant. Le 15. la Régence fit publier un Placard portant défenſe ſous de très-rigoureuſes peines d'aporter dans cet Etat des verres à vitre, ni des criſtaux étrangers.

XV. Mr. Law partit le 12. de cette Ville fort à la hâte avec ſon fils, & prit le chemin de *Chiozza*, ce qui fait croire qu'il a deſſein d'aller à *Rome*. Le 21. il arriva différens Exprès de cette derniere Ville, l'un dépêché par l'Ambaſſadeur Cornaro au Sénat, & deux autres allans à la Cour de Vienne porter la nouvelle de la mort du Pape. Ainſi ce bruit ſe confirme de toutes parts, quoiqu'on n'en ſache pas encore les Particularités.

XVI. *Genes.* Monſieur Mari a été envoyé de la part de la République à la Cour de Parme. Le 2. le Sénat tint un grand Conſeil dont le reſultat n'a pas été rendu public, & on continuë de prendre toutes les précautions poſſibles contre la maladie contagieuſe, que l'on a apris n'être pas encore ceſſée à *Toulon*, à *Aix*, à *Arles*, & à *Taraſcon*. On a la même attention dans tous les autres Etats d'Italie.

XVII.

XVII. *Milan.* Le Comte de Colloredo Vice-roi a donné pendant ce Carnaval des fêtes magnifiques à la Nobleſſe de *Milan*, & aux Etrangers de diſtinction qui s'étoient rendus en cette Ville. S. Ex. donne tous ſes ſoins pour faire fournir l'entretien aux troupes Impériales qui ſont dans ce Duché, ſans fouler les peuples, & entre dans les plus petits détails des Finances, pour empêcher les malverſations trop ordinaires à ceux qui en ont le maniement. L'Empereur a envoyé des ordres pour faire remplir les Magazins des Places Frontières de toutes ſortes de Munitions, & les pourvoir de ce qui eſt néceſſaire, à quoi on travaille actuellement.

XVIII. Le Cardinal Cuſani a reſigné du conſentement du Pape l'Evêché de *Pavie* en faveur de l'Abbé Pertuſani, moyenant une penſion de 4000. écus que ce dernier s'eſt engagé de payer à ce Prélat pendant ſa vie. Le 8. Mr. de Chavigni Miniſtre de France partit de cette Ville pour ſe rendre à *Turin*, de même que les Princes d'Avellino & de Morfeta.

XIX. *Turin.* Le Roi a donné ſes ordres pour qu'on fit inceſſamment la reforme de ſes troupes; elle ſera de 20. hommes par Compagnie d'Infanterie, & la Cavalerie à proportion. Le Marquis de Villa Clara Député de Sardaigne eſt retourné dans ce Royaume après avoir pris congé de Sa Majeſté, qui lui a accordé preſque tout ce qu'il avoit demandé. On eſt toujours dans de grandes aprehenſions en cette Cour à cauſe du voiſinage de la *Provence*, ou la peſte n'a pas encore tout-à-fait ceſſé.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

Arrivée de l'Ambaſſadeur Turc à Paris.

I. LE 8. Mars Mehemet Effendi Ambaſſadeur du Grand Seigneur arriva à *Paris*, & prit ſon logement dans le Fauxbourg Saint Antoine à l'Hôtel de *Ramboüillet* avec partie de ſa ſuite, le reſte fut logé dans les maiſons voiſines. Comme l'envoi d'un Miniſtre Turc en France eſt une choſe peu ordinaire, & qu'il ſe trouve pluſieurs perſonnes dans les Pays étrangers qui en veulent douter, nous nous étendrons ſur la réception qui lui a été faite, & en raporterons ce qui eſt venu à notre connoiſſance. Si tôt après ſon arrivée un Détachement de 50. hommes du Regiment du Roi vint monter la Garde à ſon Hôtel, & le lendemain Son Ex. fut complimentée de la part de S. M. & de S. A. R. le Duc Regent. Pendant les 8. premiers jours il ne s'eſt rien paſſé d'extraordinaire, on a ſeulement travaillé aux préparatifs pour la cérémonie de ſon entrée publique, qui ſe fit le Dimanche 16. dans l'ordre & de la maniere ſuivante.

Son entrée publique.

A Une heure après midi l'Ambaſſadeur ſortit de l'Hôtel de Ramboüillet, & la marche commença 1°. Par les Inſpecteurs de Police à Cheval avec des Habits d'Ecarlate galonnés d'or. 2. Le Caroſſe de l'Introducteur. 3. deux Caroſſes du Maréchal d'Etrées précédés de deux Suiſſes,

ſes, ſix Pages, dix Ecuyers à Cheval & douze Palfreniers conduiſans chacun un très-beau Cheval de main. 4. Le Regiment de Dragons d'Orleans. 5. La ſuite de l'Ambaſſadeur conſiſtant en 16. Fuſeliers, 16. Porteurs de lance tous à Cheval, 6. Palfreniers menans chacun un Cheval en main, les Officiers de ſa maiſon, parmi leſquels il y en avoit un qui portoit un Turban bleu & un habit blanc à fleurs d'or. 6. L'Ambaſſadeur à Cheval, ſes Eſclaves marchans à pied autour de lui. 7. Le Maréchal d'Etrées ſuivi de dix Laquais, marchant derriere ce Miniſtre à la droite, & l'Introducteur des Ambaſſadeurs à la gauche tous deux à Cheval, & vingt Cavaliers du Colonel Général commandés par un Lieutenant, marchans auſſi à côté de S. E. & de ſes Domeſtiques. 8. Les Grenadiers à Cheval fermant la marche. Le Regiment du Roi Infanterie étoit rangé en haye depuis l'Hôtel de Ramboüillet juſqu'à la porte de St. Antoine, où il y avoit une Compagnie du Regiment Royal. La Garniſon de la *Baſtille* étoit ſous les Armes bordant les Remparts de cette Citadelle, & il y avoit dans toutes les ruës par où l'Ambaſſadeur paſſa divers Détachemens du Guet. Un Adjudant ſuivit toujours le Maréchal d'Etrées pour prendre ſes ordres pendant la marche. Le Roi, le Duc de Bourbon & le Comte de Clermont virent cette entrée des fenêtres de l'Hôtel du Duc de Boufflers, ſitué ſur la Place Royale, & Mr. le Duc Regent, la Princeſſe ſon Epouſe, Madame Doüairiere, & les Princeſſes du Sang étoient à l'Hôtel d'Epinois. Les fenêtres & balcons étoient ornés de riches Tapiſſeries & fourmilloient de ſpectateurs; les ruës étoient auſſi ſi remplies de

peuple, qu'à peine pouvoit-on trouver place pour paſſer.

Sur les 4. heures S. E. arriva à l'Hôtel des Ambaſſadeurs dans la ruë de *Tournon*, où il mit pied à terre, & où il reſta juſqu'au jour de ſon Audience publique, défrayé aux dépens de S. M. qui lui a de plus aſſigné 5000. liv. par jour pendant le ſejour qu'il fera en France.

Les Princes du Sang lui ont rendu viſite *incognito*, & l'entretien que le Comte de Charolois a eu avec ce Miniſtre a roulé entr'autres ſur les dernieres Campagnes de Hongrie, ou il étoit, dit-on, Gouverneur de *Belgrade*; on ſe louë fort de ſa politeſſe & de l'ordre qu'il a établi dans ſa maiſon qui eſt des mieux reglée. On ſera ſans doute bien aiſe de ſçavoir de quoi elle eſt compoſée.

Son Fils, un Intendant, un Iman ou Prêtre, un Tréſorier, un Garde Sceau, un Maitre de Garderobe, un Maitre d'Office, un Caffetier, celui qui a le ſoin de lui remplir & préſenter la Pipe, un Blanchiſſeur, un Parfumeur, un Barbier, celui qui a le ſoin des Chandeliers & de les garnir, celui qui apelle à la priere, 13. Agas faiſans fonction de Valets de Chambre, un Maître de ceremonie, un Maitre d'Hôtel, un Ecuyer, un Chef de cuiſine, un Pourvoyeur, un Medecin avec ſon Valet, Soliman Capitan Eſclave qu'il a racheté à *Malthe*, pluſieurs Valets de pied, 6. Aides de cuiſine, 4. Gardes Tente, un Porteur d'eau, pluſieurs Palfreniers, 2. Peliſſiers, un Tailleur, 5. Pourvoyeurs de la maiſon.

Le 21. jour fixé pour l'Audience publique que le Roi devoit donner à ce Miniſtre, S. E. ſortit ſur les 10. heures du matin de l'Hôtel des

Ambaſſa-

Ambaſſadeurs pour ſe rendre au Palais des *Thuilleries*. Comme le trajet eſt fort long, chacun eut le loiſir de ſe ſatisfaire & de le voir à l'aiſe. La foule fut inexprimable ſur ſon paſſage. On voyoit,

Son Audience.

1°. Les Inſpecteurs de Police à Cheval, les Caroſſes de l'Introducteur des Ambaſſadeurs & du Prince de Lambeſc avec le même nombre de Palfreniers & Chevaux des Ecuries du Roi qu'il y avoit eu le jour de ſon entrée. 2. Le Regiment de Dragons d'Orleans. 3. Les Domeſtiques de l'Ambaſſadeur tous à Cheval, mais ſans Armes ni Lance. 4. Le Fils de S. E. tenant un Baſſin dans lequel étoit la Lettre du Grand Seigneur au Roi. 5. L'Ambaſſadeur à Cheval ayant à ſa droite le Prince de Lambeſc, & l'Introducteur à ſa gauche, 20. Cavaliers du Colonel Général marchans à leurs côtés. 6. Les Grenadiers à Cheval & le Regiment du Colonel Général. 7. Les Caroſſes du Roi. 8. La Compagnie du grand Prévôt de l'Hôtel fermant la marche. Les Troupes qui avoient paru le jour de l'entrée étoient rangées ſous les Armes dans les ruës par où il paſſa. Le Regiment Royal étoit poſté en 4. colonnes ſur les remparts hors la Porte *St. Honoré*, & joignoit les troupes de la Maiſon du Roi qui étoient près le Pont levis, ſavoir les Gardes du Corps, les Mouſquetaires gris, les Chevaux legers ſur la droite, & ſur la gauche les Gendarmes de la Garde, les Mouſquetaires noirs & les Grenadiers à Cheval. Dans le Jardin des *Thuilleries* étoit le Regiment des Gardes Françoiſes depuis le Pont levis juſqu'au premiers Eſcaliers vis-à-vis du grand Pavillon, & les Gardes Suiſſes à la gauche ſur trois colon-

nes. L'Ambaſſadeur avec tout ſon train, le Prince de Lambeſc & l'Introducteur des Ambaſſadeurs traverſerent à Cheval le Jardin juſqu'à l'Eſcalier, & ſur les 11. heures S. E. ayant mis pied à terre entra dans l'Apartement du Duc de Bourbon, où on lui ſervit une collation conſiſtant en Caffé & autres Liqueurs. Le Roi s'étoit rendu à la fenêtre de la Salle des Suiſſes du côté du Jardin pour le voir venir, S. M. étoit dans le Pavillon vis-à-vis du Pont Royal lors qu'il paſſa. Environs trois quarts d'heure après qu'il fut entré chez le Duc de Bourbon, l'Introducteur vint avertir que le Roi étoit prêt à le recevoir, & auſſi-tôt l'Ambaſſadeur monta à l'Apartement de Sa M.; il trouva ſur l'Eſcalier le Grand Maître & le Maître des cérémonies qui lui demanderent quelles perſonnes de ſa ſuite il ſouhaitoit qui fuſſent préſentes à l'Audience, & les ayant nommées ſur le champ, le reſte eut ordre d'attendre dans les Apartemens. Lors que ce Miniſtre fut dans la Galerie, il s'aprocha du Trône, ſalua S. M. & préſenta ſes Lettres de Créances, qu'il accompagna de la Harangue ſuivante.

SIRE,

Sa Harangue.

VOici les Lettres du Très-Illuſtre & Très-Puiſſant Empereur des Ottomans, le Sultan Achmet, Fils du Sultan Mehemet, & celles du grand Viſir Ibrahim Bacha ſon Gendre.

Le Grand Seigneur m'envoye en Ambaſſade auprés du Très-Puiſſant & Très-Auguſte Empereur de France, pour lui témoigner la grande eſtime qu'il a pour Votre Sacrée Majeſté, & lui donner

donner auſſi des preuves de la ſincere & conſtante amitié qui ſe cultive depuis long-tems entre les deux Empires : quel honneur pour moi d'être revêtu d'un caractère qui me donne l'avantage de contempler un ſi grand Empereur & un Soleil ſi luiſant & ſi majeſtueux dans ſon levé : je ſouhaite qu'il repande ſur moi ſes rayons affables, & que ma perſonne lui puiſſe être agréable.

Le Maréchal de Villeroi repondit ce qui ſuit au nom de Sa Majeſté.

L'Empereur mon Maître eſt très-ſatisfait des témoignages d'amitié de l'Empereur des Ottomans, comme auſſi du choix qu'il a fait de l'Ambaſſadeur qui lui en donne des aſſurances.

L'Habit du Roi étoit de velours couleur de rubi doublé d'une Moire d'argent & parſemé de gros Diamans; le Dais ſous lequel étoit Sa M. étoit auſſi enrichi des plus belles Pierreries & Bijoux de la Couronne, & l'on voyoit ſur le doſſier du fauteuil où Elle étoit aſſiſe un Soleil brillant de Pierres précieuſes qui faiſoit un très-bel effet. Les Princes du Sang & grands Officiers de la Couronne qui environoient le Trône, étoient vêtus de la derniere magnificence, & les Apartemens ornés des plus beaux meubles. Après l'Audience S. E. fut reconduite à l'Hôtel des Ambaſſadeurs avec les mêmes cérémonies, mais par des ruës différentes; elle y ſera logée & défrayée juſqu'à ſon départ aux dépens de Sa M. Le 23. Elle eu auſſi Audience publique de S. A. R. le Duc Regent, & le 25. de l'Archevêque de *Cambrai* Sécretaire d'Etat, qui lui envoya ſix Caroſſes pour le Conduire au Palais Royal, & ce Miniſtre reçut l'Ambaſſadeur

Turc

Turc couché ſur un lit de repos, de la même maniere que l'Ambaſſadeur de France avoit été reçu à l'Audience du Grand Viſir à *Conſtantinople*; on ſervit enſuite une collation compoſée de confitures, limonades, ſorbets, &c. Le ſoir trois autres Caroſſes de S. M. la conduiſirent à l'Opera : le 28. ce Miniſtre fut à la Comedie Françoiſe & le lendemain à la Comedie Italienne. On ne s'accorde pas tout-à-fait ſur les préſens qu'il a fait au Roi de la part du Sultan ſon Maître; on avoit d'abord dit qu'ils conſiſtoient en une Couronne d'or & un Sceptre garni de Diamans de la valeur de deux millions, & 12. Chevaux Turcs avec des harnois très-riches garnis de pierreries. Mais les nouvelles poſtérieures les ont reduits à deux petits Chevaux de l'Iſle de *Metelin* richement harnachés, des peaux d'Hermines, quelques pièces d'Etoffe d'or, 8. pièces de Mouſſeline, 6. boëtes de Beaume de la Meque, un Dard avec ſon étui, & 60. fleches avec un Carquois. On prépare les Maiſons Royales qu'il a envie d'aller voir, & on met tout en état pour le recevoir. Les troupes qui ſe ſont trouvées aux céremonies de ſon entrée & de l'Audience, ſont retournées en leurs quartiers, & on a publié une Ordonnance très-ſevere portant deffence d'inquiéter en aucune façon ni d'inſulter ceux de ſa ſuite. S. E. a auſſi fait défendre à ſes Domeſtiques de ne moleſter en aucune maniere les François, ſous peine de mort. Son arrivée n'a pas encore été notifiée à aucun Miniſtre étranger, cependant la plûpart lui ont déja rendu viſite.

Nous avons mis tout de ſuite ce qui s'eſt paſſé depuis l'arrivée de cet Ambaſſadeur, juſqu'à

qu'à la fin du mois pour la ſatisfaction de ceux qui liront ce Journal ; cela m'a paru mieux que ſi je l'avois fait par Articles détachés.

II. Le 20. le Roi entendit dans la Chapelle du *Louvre* le Sermon de l'Abbé Prevôt, & le lendemain après avoir dîné en public, Sa Majeſté fit dans le Jardin des *Thuilleries* la Revûë des Gardes Françoiſes & Suiſſes qui défilerent enſuite devant Elle. Le 22. ce jeune Monarque alla à *Vincennes* faire encore la revûë de ſon Regiment & de quelques troupes de ſa Maiſon. Le 23. Sa Majeſté ſe promena dans le Bois de *Boulogne*, où le 24. Elle prit le divertiſſement de la Chaſſe du Faucon. Les 30. & 31. le Roi dîna encore en public ; & il y eut pendant les repas un très-beau concert de Muſique de la compoſition du fameux Polidor qui eſt fort en réputation à la Cour.

III. Le 17. Mr. Schaub qui a été pendant pluſieurs mois Réſident de S. M. Britannique à *Madrid*, arriva à *Paris* venant de *Londres*, & eut le lendemain une longue Conférence avec l'Archevêque de Cambrai. Sa principale Commiſſion eſt, dit-on, de demander l'exécution de tous les Articles du Traité de la Quadruple Alliance, & de travailler aux moyens d'avancer l'ouverture du Congrès, qui demeure ſuſpenduë par les difficultés que l'Eſpagne fait de conſentir à la paix, que préalablement les Places conquiſes pendant la derniere guerre ne lui ſoient reſtituées. Mr. Hop Ambaſſadeur des Etats Généraux revint de *La Haye* le 20. & eut le 25. Audience de S. M. où il fut conduit par l'Introducteur des Ambaſſadeurs. On aſſure que quelques différens qui étoient ſurvenus entre la

Arrivée de quelques Miniſtres.

Cour

Cour & la Republique de *Veniſe* ſont reglés, & qu'il arrivera dans peu un Ambaſſadeur de la part de la Seigneurie pour complimenter le Roi ſur ſon heureux avenement à la Couronne. Le 25. l'Abbé Maffey eut ſa premiere Audience du Roi en qualité de Nonce du Pape avec les cérémonies accoutumées; ce Prélat avoit été ſacré le 23. dans l'Egliſe Cathédrale de *Meaux*, comme Archevêque titulaire d'*Athenes*, par le Cardinal de Biſſy Evêque de cette Ville. On fait beaucoup de cas à la Cour de ſon mérite, de ſa perſonne & de ſon eſprit, & le Pape ne pouvoit y envoyer un Miniſtre qui fut plus agréable, ni plus capable. Le Prince Dolgoruki Ambaſſadeur du Czar ſe diſpoſe à faire inceſſamment ſon entrée publique à *Paris*; on ignore encore le ſujet de ſes Négociations, mais l'arrivée de ce Miniſtre, & de celui du Grand Seigneur cauſent beaucoup d'ombrages aux Alliés de la France.

Emplois. IV. Le Marquis de Nangis a été fait Directeur Général de l'Infanterie à la place du Marquis de Biron, & la Survivance du Gouvernement de *Langres* dont le Comte de Pezeux eſt actuellement pourvû, a été donnée au Marquis ſon fils. Le Comte de Ruffé Sous-Gouverneur du Roi a auſſi obtenu celui de *St. Venant*. S. A. R. le Duc Regent a accordé au Duc de Noailles le droit d'entrer dans la Chambre du Roi, lors même que S. M. eſt au lit, ce qui n'eſt permis qu'aux Princes du Sang, au Maréchal de Villeroi, & aux Gentilshommes de la Chambre. L'Abbé Fleuri Précepteur de S. M. s'eſt démis volontairement de cet Emploi, & ſe retire de la Cour, ce ſera l'Abbé Vivans qui eſt actuellement Envoyé

voyé à *Rome*, qui remplira ce Poſte à ſon retour. L'Abbé de Foudras Comte & Chanoine de *St. Jean* de *Lyon* a été fait Coadjuteur de l'Evêque de Poitiers. Le 31. le Duc de Chartres fut reçû Grand Maître de l'Ordre de *St. Lazare* & de *Mont Carmel*, & la cérémonie de ſon Inſtallation ſe fit dans l'Egliſe des Carmes en préſence de tous les Princes du Sang qui y aſſiſterent. Le Ruban qui attachera la Croix, ſera violet, & non pas verd, comme nous l'avons dit il y a quelque tems.

Le Congrès ne s'ouvre pas encore à Cambrai.

V. On ne s'attendoit gueres que les Préliminaires de la Paix entre les Puiſſances de l'Europe, ſeroient ſi difficiles à regler. Le Traité de la Quadruple Alliance ſembloit y avoir pourvû, le ſort des Armes peu favorable aux Eſpagnols, l'éloignement du Cardinal Alberoni, & les bonnes diſpoſitions de l'Eſpagne & des Princes Alliés préſageoient le rétabliſſement de la tranquillité; cependant ce grand ouvrage ne s'avance pas, & près de ſix mois de Négociations où les plus habiles Miniſtres ont été employés, n'ont pû amener encore cette affaire à un point de déciſion. Les conditions à la vérité paroiſſent dures pour l'Eſpagne; dépoüillée de ſes Conquêtes, elle voudroit que la France & l'Angleterre lui abandonnaſſent auſſi les leurs, & la remiſſent au même état où elle étoit avant la guerre; mais qui les indemniſera des frais immenſes qu'elle leur a occaſionné par la quérelle qu'elle leur a ſuſcitée, à la perſuaſion d'un Miniſtre trop ambitieux? Le Congrès devoit regler ces difficultés, & en attendant *Gibraltar* reſter aux Anglois, & les Places conquiſes en *Navarre* à la France; c'eſt ſans doute ce que l'Eſpagne

l'Eſpagne ne veut pas riſquer, & ce qui en retarde l'ouverture. On ne voit guères d'autres moyens de concilier ces oppoſitions, ou que les parties intéreſſées ſe relâchent de part & d'autre, ou de recommencer la guerre qui eſt de tous les partis le plus mauvais à prendre.

Sur la fin du mois le Comte de Morville & les Plénipotentiaires de Sa Majeſté Britannique n'étoient pas encore partis pour *Cambrai*, où les Miniſtres d'Eſpagne, qui y ſont arrivés depuis long-tems, s'impatientent & ſe plaignent de ce retardement. On mande qu'ils ont fait entendre que ſi l'ouverture du Congrès ne ſe faiſoit pas à la mi-Avril, ils avoient ordre de ſe retirer; & comme la ſuſpenſion d'Armes avec la France expire dans ce mois, on eſt dans l'attente comme ſe débroüillera cette affaire qui paroit dans ſa criſe. Le 26. S. A. R. le Duc Regent reçut des Lettres du Marquis de Maulevrier Miniſtre de France à *Madrid*, portant que ſes Négociations en cette Cour n'avançoient guères, non plus que celles du Colonel Stanhope; que l'Eſpagne inſiſtoit toujours ſur la reſtitution de *Gibraltar*, & que même on faiſoit une augmentation conſidérable des troupes de la Monarchie; Mr. Schaub a reçu auſſi différens Exprès qu'il a fait paſſer à *Londres*.

Départ des Cardinaux François pour Rome

VI. On a apris à *Paris* le 28. par un Courier dépêché de *Rome*, la mort du Pape Clement XI. arrivée le 19. âgé de 72. ans, & la vingt-uniéme année de ſon Pontificat, où il avoit été élevé le 23. Novembre 1700. Le lendemain le Conſeil de Regence s'aſſembla extraordinairement à ce ſujet, & fit part de cette nouvelle à tous les Cardinaux, avec ordre de ſe

ſe préparer pour aller à *Rome* aſſiſter au prochain Conclave. Le 30. le Cardinal de Biſſy prit congé du Roi & de S. A. R. le Duc Regent; & le premier Avril Son Em. partit pour l'Italie. Les Cardinaux de Noailles & de Gêvres ne s'y rendront pas, s'étant excuſés ſur leur grand âge, qui ne leur permet pas d'entreprendre ce voyage, & on eſt encore incertain ſi les Cardinaux de Mailly & de Polignac iront à *Rome*; ainſi il ne paroit que deux Cardinaux qui aſſiſteront à la prochaine Election, auſquels le Roi à fait donner 50. mille livres à chacun pour les défrayer. Dès le 13. le Cardinal de Rohan étoit parti de *Saverne* pour ſon Ambaſſade; il aura, ſans doute apris en chemin l'accident arrivé à S. S. ce qui le fera hâter. L'ouverture du Conclave pour l'élection d'un nouveau Pape eſt, dit-on, fixée au 30. & c'eſt le Cardinal Albani Neveu du défunt & grand Chambellan, qui ſera chargé de l'adminiſtration des affaires pendant la vacance du St. Siège. On aſſure que le Cardinal Pauluci aura bonne part à cette prochaine Election, à moins que les brigues qui ſe forment ordinairement dans ces occaſions, ne lui donnent l'excluſion.

VII. La nuit du 29. au 30. le feu prit par accident à *Paris* dans la petite Iſle du *Louvie* où ſont les principaux Chantiers, qui conſuma pour près de 50. mille écus de bois Le voiſinage de la Riviere a beaucoup contribué à arrêter la violence de cet incendie, qui ſans cela auroit beaucoup plus cauſé de dommage. *Incendie à Paris.*

On a arrêté à *Harfleur* petit Port en Normandie, un Lieutenant & une Brigade des Gardes

des de l'Amirauté, pour avoir laiſſé débarquer entre cette Place & la *Hogues* quelques Effets d'un Bâtiment venant des Côtes de Provence, où la maladie n'a pas encore tout-à-fait ceſſé, quoique l'équipage ait donné des aſſurances qu'il n'y avoit rien à craindre. On parle de faire leur procès, & de les châtier ſuivant la rigueur de la derniere Ordonnance.

VIII. Il paroit journellement de nouvelles liſtes de ceux qui renouvellent leur Apel au futur Concile, & le feu de la diviſion s'allume de plus en plus. Il faut une eſpèce de miracle pour ramener à l'union tant d'eſprits aigris, puiſque *Conſtitution* la Cour avec toute ſon Autorité n'a pû encore en venir à bout. Monſieur Baudry Lieutenant de Police avoit reçu des ordres dès le mois dernier pour citer à comparoitre devant lui ceux dont les noms ſe trouvoient dans la premiere liſte : Tous ont comparu & ſubi l'interrogatoire, qui leur a été fait avec une fermeté qui étonne, & qui a obligé la Cour de faire ceſſer ſes procédures. (Il ſeroit à ſouhaiter, que ſans manquer de reſpect & de ſoumiſſion aux ordres des Souverains, les principaux Membres d'un Etat euſſent la même fermeté dans leurs remontrances, quand il s'agit du bien de l'Etat même & du ſalut du public. Le Lecteur me pardonnera, s'il lui plait, cette petite digreſſion,) Cependant ces liſtes ont été envoyées au Parlement, & on croit que l'intention de la Cour eſt que cette Compagnie agiſſe contre les Apellans conformément aux Déclarations du Roi renduës à ce ſujet. La ſeule démarche qu'elle a fait juſqu'ici, a été de défendre que ces liſtes ne ſe répandiſſent dans le public, & de flêtrir diffé-

différens écrits qui ont paru ſur cette matiere. Le Cardinal de Noailles ſe plaint auſſi qu'on a rompu toutes les meſures ci-devant priſes pour concilier les choſes à l'amiable, & ne paroit pas beaucoup s'émouvoir, quoique la plûpart ſe paſſent ſous ces yeux & dans ſon Diocèſe. La Faculté de *Nantes* a auſſi renouvellé ſon Apel dont elle a envoyé l'Acte à l'Evêque de *Montpellier*, & beaucoup d'Eccléſiaſtiques des Diocèſes de *Laon* & de *Reims* ont auſſi marqué par différens Actes leur attachement à ce parti. Le 24. l'Univerſité de Paris ſe raſſembla & confirma Mr. Coffin dans le Rectorat. Il y eut auſſi le premier Avril Aſſemblée en Sorbonne, où le Sindic fit un très-beau diſcours, par lequel il requit que l'on fit un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de Clement XI. Il prit de là occaſion de parler de l'Apel, & loüa beaucoup ce que faiſoit dans la conjoncture préſente la Faculté, qui ordonna que ce diſcours ſeroit inſcrit dans ſes Regiſtres.

IX. La contagion eſt tout-à-fait ceſſée à *Marſeille*, mais elle continuë de ſe faire encore ſentir à *Aix*, à *Toulon* & à *Taraſcon*; les derniers avis portent même qu'elle s'étoit gliſſée à *Gamargue*. Les approches du Printems donnent de terribles appréhenſions; Dieu veüille par ſa bonté infinie faire ceſſer ce terrible fleau, le deſtructeur du genre humain. Ce que l'on aprend par les dernieres Lettres, n'eſt pas fort conſolant, mais comme les nouvelles de ce Pays varient continuellement, il faut en attendre de plus certaines. *Peſte.*

X. Nous parlâmes le mois dernier des Remontrances qui avoient été faites au Roi par le Parle-

Parlement de *Paris*, au ſujet d'un Arrêt rendu par S. M. qui évoquoit à ſon Conſeil, contre les privilèges de cette Compagnie, le Procès du Duc de la Force. Ce fut Mr. de Meſmes premier Préſident, à la tête des Préſidens à Mortier & de pluſieurs Conſeillers, qui, le premier Mars s'étant rendu au Louvre, porta la parole. Comme cette affaire eſt d'une nature particuliere & fait grand bruit dans le Royaume, nous ne pouvons rien donner de plus inſtructif que cette pièce qui rappelle tout ce qui s'eſt paſſé dans cette occaſion. La voici. (*Nota* que le mois dernier nous dîmes mal à propos que le Parlement avoit décreté priſe de corps contre ce Duc, ce qui eſt faux, ce n'étoit qu'un ſimple ajournement perſonnel.)

SIRE,

VOtre Parlement ſe préſente toujours avec confiance aux pieds du Trône de V. M. pour lui faire de très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances, ſur ce qui intereſſe le bien de ſon ſervice & l'ordre de ſon Royaume; mais nous oſons dire à V. M. que nous ne pouvons aujourd'hui garder le ſilence, ſans trahir notre Miniſtère, puiſqu'il s'agit de maintenir les Loix de l'Etat, & de lui porter nos juſtes plaintes d'une Evocation contraire aux intérêts des Princes de votre Sang & des Pairs du Royaume, & de maintenir des uſages ſacrés & inviolables. Nous nous flattons, *Sire*, que V. M. ne voudra pas y donner atteinte, & qu'Elle aprouvera ſur nos juſtes Remontrances & les prieres de trois Princes de votre Sang, & du plus grand nombre

nombre des Pairs du Royaume, la continuation d'une affaire criminelle, dont la connoiſſance nous appartient naturellement, & dont nous avons commencé l'inſtruction; ce qui ne peut être interrompu, ſans faire un préjudice irréparable aux Princes de votre Sang, & ſans donner une atteinte funeſte aux Droits des Pairs de *France*, qui ſont revêtus d'une ſi éminente & auguſte Dignité dans votre Royaume. Qu'il nous ſoit donc permis, *Sire*, de dépoſer dans le ſein de V. M. nos juſtes plaintes ſur un Arrêt ſi viſiblement contraire à toutes les Regles, de lui rendre compte de la conduite de votre Parlement, & juſtifier en ſa préſence toutes ſes délibérations, qui ont été formées avec le concours des trois Princes de votre Sang & pluſieurs Pairs du Royaume, qui y ont aſſiſté par le Droit attaché à la Pairie, ce qu'on ne peut leur conteſter.

Nous expliquerons, *Sire*, à V. M. les faits avec ſimplicité; nous lui remettrons ſous les yeux les principes les plus inconteſtables, nous lui rappellerons nos uſages, & nous attendrons, *Sire*, avec confiance les effets de cette bonté qu'Elle fait ſentir à tous ſes ſujets, & dont Elle doit par préférence donner des marques aux Princes de ſon Sang.

V. M. ſait l'obligation indiſpenſable où nous ſommes de maintenir l'Ordre & la Police dans votre Royaume, & d'exciter la vigilance & le zèle des Officiers prépoſés pour l'entretenir, & de ſoutenir leur autorité.

Cette attention, ſi néceſſaire dans tous les tems, l'eſt encore d'avantage dans ces jours infortunés de la calamité publique, où les Su-

jets, privés preſque de tous leurs revenus, voyent les Marchandiſes les plus néceſſaires à la vie portées à un prix exceſſif: Nous avons toujours prévû, *Sire*, qu'il ſe feroit contre vos Ordonnances des amas de toutes ſortes de Marchandiſes, & que des hommes de toutes ſortes de profeſſions feroient impunément le monopole, ſi expreſſément défendu.

Nous prîmes la liberté de le repréſenter à V. M. dans les Remontrances, que nous eûmes l'honneur de lui faire le 17. Avril de l'année derniere; & nous avons crû qu'il étoit de notre devoir d'enjoindre aux Officiers de Police de faire des perquiſitions exactes, afin de calmer les inquiétudes d'un Peuple affligé, & de chercher quelque adouciſſement aux maux de nos Concitoyens. Dans le ſeul Monaſtère des *Auguſtins* on a trouvé un amas prodigieux de Marchandiſes d'Epicerie, qui ont été revendiquées par un homme qui a paru ſuſpect aux Officiers de Police; & ils ont crû qu'il étoit de leur devoir de démaſquer les Propriétaires de ces Marchandiſes, qui ſe dérobent aux yeux de la Juſtice, & qui à l'abri de ces déguiſemens, cherchent à ſe ſouſtraire à la juſte punition que mérite le monopole.

On a fait, *Sire*, une information, & les Officiers du Châtelet ont crû entrevoir dans la dépoſition des témoins, qu'il y avoit quelques charges contre Mr. le Duc de la *Force*; & comme ils ſavent qu'ils ſont incompetens d'en connoître, & qu'il n'y a que le Parlement qui puiſſe informer contre un Pair de France, ils ont remis au Greffe de la Cour l'Inſtruction qu'ils avoient commencée.

Nous

Nous ne diſſimulerons pas, *Sire*, que nous avons jugé ſur le vû des charges, qu'il y en avoit aſſez pour décreter Mr. le Duc de la *Force* d'un aſſigné pour être ouï; & quoique le titre de l'accuſation ſoit grave, la préſomption naturelle que nous avons qu'une perſonne de ſa Naiſſance & de ſa Dignité, que V. M. a honoré de ſa confiance en le mettant à la tête du Conſeil de Finance, en l'appellant même dans le Conſeil ſuprême de la Régence, ne ſe trouveroit pas par l'évenement convaincu, nous a inſpiré des ménagemens, & nous nous ſommes flattés, *Sire*, de voir effacer & affoiblir dans la ſuite de la procédure, les ſoupçons que nous voyons avec douleur répandus dans les informations.

Mr. le Duc de la *Force* s'eſt préſenté, *Sire*, pour ſubir l'Interrogatoire; il a même ſigné ſa comparition. Il n'avoit pas encore formé le deſſein de ſe ſouſtraire à ſes Juges, & il étoit alors tout occupé du déſir naturel & ſi légitime de ſe procurer ſa juſtification.

Nous ſommes forcés, *Sire*, de rendre compte à V. M. d'un autre événement, qui nous a obligé de traiter Mr. le Duc de la *Force* avec un peu plus de rigueur.

Vos Officiers de Police ont rendu une nouvelle Ordonnance, pour faire des perquiſitions. Un Commiſſaire du Châtelet s'eſt tranſporté dans une maiſon, indiquée comme ſuſpecte, éloignée de l'Hôtel de la *Force*; & M. le Duc de la *Force* eſt chargé par un procès verbal, d'avoir enlevé cette Ordonnance & d'avoir mis ce Commiſſaire hors d'état de continuer ſes perquiſitions dans d'autres maiſons.

Cette conduite, toujours blâmable, puiſqu'il n'eſt point permis d'arrêter le cours des Exécutions de la Juſtice, qui s'exerce ſous le nom & ſous l'autorité de V. M., eſt encore plus irréguliere, quand on eſt accuſé de monopole, puiſqu'on pourroit ſe perſuader que ce ſeroit une voye pour ſe donner du tems pour détourner des marchandiſes qui ſerviroient à conviction.

C'eſt ce qui nous a obligé, *Sire*, de décerner malgré nous un Ajournement perſonnel contre Mr. le Duc de la *Force*; & nous y avons été déterminés par un Article précis de vos Ordonnances.

Nous ſommes bien éloignés, *Sire*, de revoquer un ſeul moment en doute le Droit qu'a V. M. de rendre la Juſtice à ſes Peuples : nous reconnoiſſons que vous avez un Pouvoir Souverain, & que vous avez le droit de les condamner ou de les abſoudre; l'autorité même, dont nous ſommes revêtus, n'eſt qu'une émanation de la votre.

V. M. n'eſt reſervée que pour faire des graces à ſes Sujets : Elle ne doit leur repandre que des bienfaits, Elle les aime avec trop de tendreſſe pour leur impoſer ſur ce des peines & châtimens. Il n'eſt pas de La Majeſté Royale, occupée du Gouvernement d'un grand Royaume, de ſe tourner aux longueurs d'une Procédure criminelle; & ſi elles ſont négligées, on eſt au hazard de confondre l'innocent avec le coupable, & nous oſons dire à V. M. que ces voyes abregées de finir une affaire criminelle laiſſent toujours des ſoupçons, & vos Sujets juſtement convaincus de vos bon-

tés,

tés, croyent que V. M. a préferé miſericorde à rigueur de Juſtice : Mais ſi au contraire les Accuſés ſont coupables, ces ſortes d'Evocations leur procurent l'impunité ; les Parties civiles ſe rebutent, elles entrevoyent qu'on veut étouffer la voye de la Juſtice. Comme on ne peut convaincre les coupables que par des Interrogatoires, des Recollemens & des Confrontations, que toutes les procédures ne ſe font point devant V. M., on voit triompher l'injuſtice, & l'impunité des coupables donne de la hardieſſe pour commettre de nouveaux crimes à ceux qui s'imaginent qu'on n'eſt déshonoré que par la punition. Un intérêt, *Sire*, beaucoup plus important excite notre zèle, & nous engage à porter nos plaintes à V. M.

Nous ne pouvons pas nous diſſimuler à nous mêmes que Mr. de la *Force* eſt revêtu de la Dignité de Pair de *France* ; & s'il en néglige les Droits, nous ne pouvons pas les oublier. Seroit-il juſte que le Parlement qui eſt ſouvent illuſtré de la préſence des Princes de votre Sang & des Pairs de *France*, fût inſenſible à la perte des Droits qui leur ſont inconteſtablement acquis ?

Oüi, *Sire*, nous le pouvons dire avec confiance, ce n'eſt qu'au Parlement qu'en matiere criminelle les Princes de votre Sang, & les Pairs peuvent être jugés.

La Naiſſance la plus illuſtre, la Dignité la plus éminente, la Vertu la plus pure, ne ſont point exemtes des traits de la calomnie ; la Fidélité la plus exacte peut être ſoupçonnée, on peut être accuſé, & l'intérêt qu'on a de venger le ſoupçon, & de reparer l'honneur qui eſt

attaqué, engage à ſe juſtifier. Les Princes de votre Sang, les Pairs du Royaume qui doivent être inſéparablement attachés à V. M. qui s'engagent à lui rendre ſervice dans ſes hautes & importantes affaires, ſeront-ils détournés de cette aſſiduité qu'ils doivent avoir auprès de Votre Perſonne, pour courir dans les Provinces, pour ſe défendre des procès injuſtes, que la malignité ou l'envie voudront leur ſuſciter ? Faudra-t'il qu'ils abandonnent les intérêts de leur gloire & de leur juſtification, ou qu'ils interrompent les ſervices qu'ils doivent vous rendre chaque jour dans la Cour des Pairs ?

Ce n'eſt qu'au Parlement, *Sire*, qu'ils doivent rendre compte de leur conduite ; ce n'eſt que ſous vos yeux dans la Cour, que nos Regitres apellent par excellence *la Cour du Roi*, que ces affaires doivent être traitées ; puis qu'on ne peut diſconvenir que ce n'eſt que dans l'Aſſemblée des Pairs qu'un Pair de France peut être jugé. Faudra-t'il qu'à chaque affaire qui ſurviendra, le ſervice que les Princes du Sang & les Pairs doivent à V. M., ſoit interrompu, que la Séance des Pairs ſoit transférée dans un autre Tribunal, & que pour ſatisfaire des vûës intéreſſées, les Pairs de France & le Parlement éprouvent une ſi funeſte dégradation ?

La condition, *Sire*, des Princes du Sang & des Pairs de France ſeroit plus malheureuſe que celles de vos moindres Sujets. Tous les hommes ont des Juges naturels auſquels ils repondent en matière criminelle, ſans qu'on puiſſe les évoquer. Les Princes de votre Sang & les Pairs de votre Royaume ſeroient tous les jours incertains de leur ſort & de leur deſtinée, ils dépendroient d'une Commiſſion ; & l'honneur des pre-

premieres perſonnes de l'Etat pourroit être confié à des perſonnes raſſemblées au hazard, à ces Séances arbitraires qui n'excitent jamais la confiance, qui n'ont point de ſtabilité, mais qui diſparoiſſent preſque au moment qu'elles ſont formées, & les Princes de votre Sang, & les Pairs du Royaume, pour ne pas abandonner la perſonne qui ſeroit accuſée, & pour veiller à ſa défenſe, ſe trouveroient forcés de s'unir à des Juges obſcurs, à des Tribunaux ſouvent inférieurs, ce qu'ils ne pourroient faire ſans avilir & proſtituer leur Dignité.

Mais ce qui augmente les déſirs des Princes de votre Sang & des Pairs du Royaume, de n'avoir point d'autres Juges que le Parlement, c'eſt la connoiſſance qu'ils ont par leur propre expérience de l'exactitude avec laquelle les Regles y ſont obſervées. Comme ils ſont incapables de manquer à la fidélité qu'ils vous doivent, & aux Loix que l'honneur & leur Naiſſance leur preſcrivent, ces Regles qui allarment le crime, raſſurent l'innocence : il leur ſuffit d'avoir pour Juges un Tribunal, où elles ſont obſervées avec une ſcrupuleuſe exactitude. V. M. voudroit-elle priver les Princes de votre Sang, qui ont par leur Naiſſance voix délibérative au Parlement, & les Pairs de France qui prêtent Serment dans la Cour des Pairs, des honneurs & des privilèges qu'elle ne conteſte point à tous les Officiers des Parlemens, qui ne ſont Juges en matières criminelles que dans leur Compagnie ?

Nous pouvons dire, *Sire*, à V. Maj. que ſi le Droit des Princes & des Pairs eſt inconteſtable, leur poſſeſſion eſt immémoriale. Nous voyons dans nos Regîtres que quand

les

les autres Parlemens ont voulu pourſuivre les Pairs de France, les Rois vos Prédéceſſeurs ont décidé, non pas comme un Droit nouveau, mais comme un Droit attaché à l'inſtitution du Parlement & à la nature de la Pairie, qu'*un Pair de France n'eſt tenu de plaider, repondre ou reſſortir, mêmement pour les cauſes qui touchent ſa perſonne & les Droits de la Pairie, ailleurs ni en autres Cours & Juriſdictions, fors ſeulement en la Cour du Parlement à Paris, qui eſt la Cour des Pairs.*

Le feu Roi votre Prédéceſſeur de glorieuſe mémoire, a décidé que les affaires de la Pairie n'étoient pas ſujettes à évocation pour cauſes de parenté, parce que par la conſtitution de l'Etat, la connoiſſance appartient de droit au Parlement. Pourra-t'on ſoutenir qu'on peut pourtant évoquer les cauſes criminelles des Pairs de France, au gré & au déſir des Parties ?

Il ne nous reſte plus qu'à demander juſtice à V. M. de la forme en laquelle l'évocation eſt prononcée. Les Rois n'ont coutume de manifeſter leur volonté à leurs Parlemens que par des Edits, des Déclarations ou des Lettres patentes, il nous eſt même défendu par vos Ordonnances d'avoir égard à tout ce qui n'eſt point en forme de Lettres patentes.

Les trois Princes de votre Sang qui ont aſſiſté à nos délibérations, eſpèrent de la bonté de V. M. qu'elle voudra bien revoquer un Arrêt qui leur eſt ſi déſavantageux, & ils le font avec d'autant plus de confiance, qu'on ne peut leur imputer d'y avoir conſenti. Ils ſont bien ſûrs de retrouver dans M. le Regent les mêmes diſpoſitions que dans V. M. Formé du même Sang

que

que Vous, il a les mêmes ſentimens, formé du même Sang que les Princes qui implorent votre juſtice, il a les mêmes intérêts.

Revocation de l'Arrêt.

Le Roi fit par la bouche de ſon Chancelier une reponſe à ces remontrances qui ne fut pas ſatisfaiſante, ſur quoi le Parlement ſe raſſembla le 3., les Princes du Sang & grand nombre de Ducs s'y trouverent, & il fut reſolu qu'on ſolliciteroit une reponſe plus poſitive. Enfin après bien des allées & des venuës & après quelques Conſeils de Regence tenus à ce ſujet, le Roi a revoqué l'Arrêt d'Evocation, & en l'annullant renvoye par une Déclaration la connoiſſance de l'affaire du Duc de la Force au Parlement.

Le 10. Les Princes du Sang & les Ducs & Pairs ſe raſſemblerent au Parlement, & l'affaire de ce Duc y fut remiſe ſur le tapis. Ce Seigneur y comparut ſans épée pour repondre à l'interrogatoire qui lui fut fait, & cette Séance dura près de 4. heures. Le 12. il en ſubit un ſecond auquel il repliqua avec beaucoup de vigueur: il a depuis préſenté Requête à S. A. R. Mr. le Duc Regent pour être entiérement déchargé de l'accuſation intenté contre lui, mais le Parlement continuë toujours ſes procédures, & on aſſure que cette affaire ſera terminée avant la fin d'Avril.

Finances.

XI. On eſt dans une inaction auſſi grande en France que ſi la fortune des particuliers étoit bien établie. Cependant l'Eſpèce manque abſolument dans le Royaume; à peine l'argent repandu dans le Commerce ſuffit-il pour les dépenſes journalieres les plus preſſantes, & perſonne n'eſt aſſuré du ſort des Effets ſur leſquels ſont

ſont fondées toutes les reſſources & la richeſſe de la Nation. Le mal vient ſubitement, & la guériſon eſt lente; le malheureux penchant de la nature ne nous fait que trop ſentir que l'un eſt plus aiſé que l'autre. Ce mois de Mars ne nous préſente encore que quelques idées d'arrangemens dans les Finances; il a paru peu d'Arrêts du Conſeil & peu qui puiſſent ranimer l'eſpérance & la confiance. Voici en détail ce qui s'eſt paſſé.

Mrs. d'Armenonville, Bignon, Deſmarêt, de Baubourg & la Bourdonnaye, Conſeillers d'Etat furent nommés au commencement du mois pour examiner la Requête preſentée par la Compagnie des Indes contre l'Arrêt du 26. Janvier, qui ordonne qu'elle rendra compte de l'adminiſtration de la Banque Royale. Les actions à deux Sceaux étoient pour lors à 85. liv. en argent, celles de la derniere empreinte à 110. les Billets de Banque de 1000. liv. à 60. & ceux de 100. liv. à 6. liv. Le 10. les Commiſſaires nommés pour viſer les Effets de papier conformément à l'Arrêt rendu au mois de Janvier, s'aſſemblerent pour la premiere fois, il ſe preſenta les premiers jours ſi peu de monde dans leurs Bureaux, qu'ils ont été obligés de ſe ſéparer ſouvent ſans rien faire. Cependant on dit que le Duc d'Antin en a porté à ſa part pour être viſés pour 1780000. qu'il dit avoir acquis pour des Actions. Le 16. deux des Députés Sindics de la Compagnie furent enfermés à la *Baſtille* en vertu d'une Lettre de cachet, pour avoir recuſé trois nouveaux Commiſſaires qui avoient été joints au cinq précédens, qui ſont Mrs. Fagon, Trudaine & Machaud, pour examiner la Requête de ladite Compagnie, mais à

la

la priere des Ducs de Bourbon & de Vendôme, ils furent relâchés quelques jours après. Le lendemain on publia un Arrêt du Conſeil portant *Reglement pour la verification des Effets dont la repréſentation a été ordonnée par les Arrêts des 26. & 30. Janvier, avec un modele y joint de la maniere dont les porteurs doivent faire leur Déclaration.* Un autre Arrêt qui fut auſſi publié le 19. par lequel *les Effets qui ne ſeront pas viſés dans les délais preſcrits, ſeront de nulle valeur,* a fait augmenter la foule dans les Bureaux établis pour en faire le viſa; de maniere qu'on a été obligé d'augmenter les Commis juſqu'à 250. Voici deux autres Arrêts publiés le 20., le premier du 14. *ordonne l'exécution de ceux des 26. Décembre* 1720. *& 23. Janvier ſuivant, portant ſupreſſion des comptes en Banque & virement de partie.* Le ſecond du 18. *proroge juſqu'au 26. Mai prochain le délai de deux mois indiqué par l'Arrêt du 26. Janvier pour la repréſentation des Contracts, Papiers & autres Effets y mentionnés.*

Le 28. il y eut Aſſemblée au Palais Royal où les Sindics de la Compagnie furent apellés. La queſtion fut agitée ſi on ſuprimeroit ladite Compagnie, ou ſi on la laiſſeroit ſubſiſter; on propoſa entr'autres de la maintenir moyenant qu'elle ſe chargeroit de retirer pour un miliard de Billets de Banque au profit du Roi. Le 30 on délibera encore là-deſſus, & ces différentes Aſſemblées cauſent de terribles inquiétudes aux intéreſſés. Le 1. Avril les Directeurs de ladite Compagnie firent ſavoir par des affiches qu'ils expoſeroient le 21. dans un des Ports de *Bretagne* 374701. livres de Caffé qu'ils ont reçu par un

Vaiſſeau

Vaiſſeau revenu depuis peu des Indes Orientales. Voilà le premier ſigne qu'elle ait encore donné qu'elle eſt Compagnie de Commerce ; cependant le bruit eſt toujours grand qu'elle ſera ſuprimée, puis qu'elle ne veut pas entendre aux propoſition de la Cour, qui voudroit la charger de la plus grande partie des dettes de l'Etat, qu'elle eſt dans l'impoſſibilité d'acquiter.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Départ de quelques Miniſtres.

I. *Vienne.* Le 2. Mars le Baron de Keller partit de *Vienne* pour ſe rendre à *Brunſwich*, où il va en qualité de Plénipotentiaire de l'Empereur, & le 3. le Baron de Kirchner, ſecond Commiſſaire de S. M. I. à la Diette, retourna à *Ratiſbonne*, chargé de nouvelles Inſtructions pour le redreſſement des affaires de Religion. On compte beaucoup ſur l'habileté de ce Miniſtre, & que ſa préſence contribuëra à rétablir l'union entre les Membres de l'Empire. Le Comte de Wells a auſſi été envoyé à *Ulm* pour aſſiſter de la part de S. M. à la tenuë des Etats de *Suabe*. On a eu avis que le Duc d'Holſtein étoit enfin parti de *Breſlaw* pour ſe rendre à la Cour du Czar.

II. On parle d'une prochaine ſuſpenſion d'Armes entre le Czar & le Roi de Suede, menagée par les bons offices de l'Empereur, qui continuë de donner toute ſon attention au rétabliſſement

ment de la paix du Nord. Cependant le 18. le Comte de Jagoſinski Miniſtre de Sa Majeſté Czarienne prit ſon Audience de congé de l'Empereur, qui lui fit remettre de ſa part un magnifique preſent, de quoi on eſt d'autant plus ſurpris qu'on s'attendoit que les difficultés qui retardent la paix, ſeroient levées avant ſon départ. On eſt fort attentif en cette Cour aux mouvemens des Turcs qui, dit-on, font fortifier leur Camp près de *Nizza*. Tous les avis qu'on reçoit de Turquie confirment qu'on y travaille avec chaleur à recruter les troupes, à conſtruire de nouveaux Bâtimens, & à dreſſer des Magazins ſur les Frontières, ce qui cauſe quelque ombrage à *Vienne*. On continuë avec ſuccès les recruës pour les troupes Impériales, & on ſe met en état, autant qu'il eſt poſſible, de ne craindre aucune inſulte de la part des Infidèles. On mande que c'eſt à la ſollicitation du Prince Ragotzki que la guerre a été reſoluë à la Porte; que l'on doit commencer les hoſtilités par une irruption en *Pologne*, & de là pénétrer en *Hongrie*; mais ce ſont des bruits peut-être ſans fondement.

La Hongrie menacée par les Turcs.

III. Le 9. la Margrave Doüairiere de Bade prit congé de la Famille Impériale, & partit le 12 avec une nombreuſe ſuite pour aller à *Crumau* en *Boheme*, aſſiſter aux Nôces du Prince ſon fils avec la Princeſſe de Swartzenbourg. Cette Princeſſe a obtenu le payement de ce qui étoit dû à ſa famille par le feu Empereur Leopold. Elle a laiſſé Mr. de Morenfeld ſon Reſident en cette Cour pour y ménager ſes intérêts, & a envoyé le Baron de Plotembourg à *Ratisbonne* avec le caractère de ſon Miniſtre. Le Colonel

Départ de la Margrave de Bade.

lonel Churchil arriva le 15. *incognito* à *Vienne*, pour prier l'Empereur au nom du Roi de la Grande-Bretagne ſon Maitre, de vouloir donner ſes ordres pour livrer le Sr. Robert Knigt Caiſſier de la Compagnie du Sud, qui eſt priſonnier au Château d'*Anvers*. On ignore encore la reponſe que S. M. I. aura faite à cet envoyé.

IV. Le Regiment de Cuiraſſiers du Prince Maximilien d'Hannover, arriva le 10. dans ſes quartiers aux environs de *Vienne* revenant de Sicile. Comme les Cavaliers ont laiſſé leurs Chevaux dans ce Royaume, l'Empereur a ordonné qu'ils fuſſent inceſſanment remontés. Le 14. on reçut un Exprès dépêché de *Rome* par le Cardinal d'Althan, avec avis que le Pape avoit conſenti à l'érection de l'Evêché de *Vienne* en Archevêché; & que le 6. il s'étoit tenu une Congregation extraordinaire de Cardinaux à ce ſujet, où cette reſolution avoit été priſe. S. M. I. avoit nommé le Baron de Hofman actuellement ſon Reſident a *Londres* pour l'un de ſes Plénipotentiaires au Congrès de *Cambrai*, mais il a refuſé cet Emploi, s'excuſant ſur ſon grand âge & ſes infirmités.

Le Pape conſent à l'érection de l'Evêché de Vienne en Archevêché

V. L'Empereur a fait préſent à l'Ambaſſadeur de Malthe Dom Jaques Fernandes Portocarrero, de ſon Portrait enrichi de diamans de prix. Le 22. S. M. I. fit ſes dévotions à Nôtre-Dame de *Hitzing*, & ſe rendit le 24. à *Laxembourg*, où Elle fit faire l'eſſai de quelques Faucons deſtinés à la Chaſſe du Heron. Le même jour Elle retourna au Palais Impérial. Le 25. jour de la Fête de l'Annonciation de la Vierge, L. M. Regnantes & les Archiducheſſes accompagnées des Chevaliers de l'Ordre de la Toiſon d'Or en habits

bits de céremonie, allerent à l'Egliſe des Auguſtins, où Elles entendirent le Service, & l'après midi Elles ſe rendirent à celle des Jeſuites, où Elles entendirent les Litanies qui furent chantées devant la Colonne de la Vierge, érigée vis-à-vis la façade de cette Egliſe. Le 26. l'Archiducheſſe Marie-Magdelaine étant entrée dans ſa trente-troiſiéme année, reçut les complimens de toute la Cour ſur cet Anniverſaire.

Anniverſaire de la naiſſance de l'Archiducheſſe Marie-Magdelaine.

VI. Il arriva le 26. au matin trois Couriers dépêchés de *Rome*, le premier par le Cardinal Albani à Mr. Alexandre Albani ſon frere, les deux autres par le Cardinal d'Althan à l'Empereur, qui aporterent la nouvelle de la mort du Pape avec les mêmes circonſtances que nous avons marqué ailleurs. Le 27. S. M. I. tint à ce ſujet un grand Conſeil, à l'iſſuë duquel on expedia des ordres aux Cardinaux pour preſſer leur départ, ſavoir au Cardinal Saxe-Zeitz actuellement à *Ratisbonne*, au Cardinal de Schoenborn, au Cardinal de Schrotembach, Vice-roi de Naples, au Cardinal Cinfuegos, & au Cardinal Czacki Evêque de Colocza en Hongrie. De ſorte qu'il entrera au prochain Conclave ſix Cardinaux Allemands, y compris le Cardinal d'Althan qui eſt ſur les lieux.

Mort du Pape.

Cardinaux envoyés à Rome.

VII. Le 24. on fit à *Peſt* en Hongrie l'ouverture d'une Aſſemblée où l'on doit travailler à donner ſatisfaction à la Nation Hongroiſe ſur quelques griefs dont elle ſe plaint, & maintenir les différentes Religions tolerées dans ce Royaume ſur le pied qu'elles étoient auparavant. Les 24. Députés qui avoient été envoyés à *Vienne*, ſont retournés pour y aſſiſter; on eſpere beaucoup de cette Diette, qui doit conformément aux ordres de l'Empereur, travailler à rétablir la tranquilité dans ce Royaume.

Aſſemblée à Peſt.

VIII.

VIII. *Ratisbonne.* Le 8. le Baron de Kirchner arriva à *Ratisbonne* & a reçu depuis les complimens de tous les Miniſtres ſur ſon heureux retour. Le 9. la Diette de l'Empire reprit ſes Séances, & le Cardinal de Saxe-Zeitz notifia au Corps Evangelique qu'il avoit reçu la reponſe de l'Empereur aux dernieres remontrances que le Miniſtre de Saxe lui avoit délivrées. » Que Sa » Majeſté Imp. n'avoit aucun ſujet d'être con- » tente de la conduite de ce Corps, qu'il apre- » noit avec bien du déplaiſir que c'étoit à eux » qu'il falloit attribuer les difficultés touchant » le redreſſement des affaires de Religion, qu'ils » devoient ſe déſiſter de leurs aprehenſions mal » fondées, & contribuer de tout leur pouvoir » à les ajuſter à l'amiable conformément au » derniers Décrets de l'Empereur.

Reponſe de l'Empereur aux remontrances des Proteſtans.

Le 20. cette même reponſe fut communiquée en pleine Diette, & les Miniſtres Proteſtans en ont envoyé des copies à leurs Principaux. Le Cardinal de Saxe-Zeitz fit auſſi ſavoir aux Miniſtres Catholiques Romains que S. M. I. n'aprouvoit point qu'on fit une Députation générale de l'Empire, comme le demandoient les Proteſtans, pour retablir la Paix, & qu'on cherchât des moyens plus prompts & plus convenables pour y parvenir, &c.

IX. *Palatinat.* On commence à exécuter dans les Etats de S. A. E. Palatine les ordres qu'elle a donné pour rétablir les Griefs dont ſes Sujets Reformés ſe plaignent depuis ſi long-tems; les Egliſes leur ont déja été renduës dans pluſieurs Villes où le *Simultaneum* a été ſuprimé, & on leur a reſtitué les Exemplaires de leur Catechiſme qui avoient été ſaiſis. Quelques Magiſtrats

Ordres de l'Electeur pour redreſſer les affaires de Religion.

ſtrats & Seigneurs qui ont fait difficulté de les mettre à exécution, ont été menacés de châtiment & d'exécution militaire, & il paroit que S. A. E. veut de bonne foi ſe conformer aux intentions de l'Empereur à ce ſujet. Néanmoins les Proteſtans ſe plaignent toujours qu'on les chicane ſur chaque Article, ce qui pourroit faire traîner cette affaire en longueur, quoique S. A. E. ait depuis peu réïteré ſes ordres pour qu'on leur donne ſatisfaction.

On fait de nouvelles levées dans le Palatinat.

X. Les commiſſions ont été délivrées pour la levée de 10. nouveaux Regimens de 1840. hommes chacun : on a rapellé le Détachement qui avoit été envoyé à *Bacarach* pour obſerver les troupes du Prince de Heſſe-Caſſel qui étoient entrées dans le Territoire de *Rhinfelds*, ſur ce que ces dernieres ſe ſont retirées. Le 21. l'Electeur de Treves partit de *Manheim* pour retourner à *Coblence* & de là à *Treves*. On mande que les maladies qui y regnoient l'année paſſée, commençoient déja à ſe faire ſentir, & que l'on doute que la Cour y puiſſe faire ſurement un long ſéjour.

Arrivée de l'Evêque de Munſter à Bonn.

XI. *Cologne.* Le Prince Evêque de *Munſter* arriva le 20. à *Bonn* où il a été reçu par S. A. E. ſon Oncle avec tous les honneurs & les marques de tendreſſe poſſibles. Ce Prince vint au commencement d'Avril à Cologne, où il fait état de reſter quelques ſemaines.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en POLOGNE *& dans les Etats du* NORD, *depuis le mois dernier.*

Pologne. Le Général Comte de Flemming partit au commencement de Mars pour aller trouver le Roi à *Dreſde.* Quelques Diettes des Relations qui ſe tenoient dans les Palatinats, ſe ſont encore ſéparées infructueuſement, ſur ce qu'elles prétendent que le dernier accord fait entre le grand Général de l'Armée de la Couronne & le Comte de Flemming, touchant le Commandement des troupes, doit être revoqué, comme contraire aux Conſtitutions du Royaume, & conclu ſans leur participation. Ainſi cette affaire que l'on croyoit aſſoupie par la prudence du Roi, ſe reveille encore, & cauſera, ſuivant toute aparence, quelques nouvelles broüilleries à la prochaine Diette générale. Le 20. le Grand Général de la Couronne revint de *Dreſde*, & c'eſt depuis abouché avec le Primat du Royaume. Le 26. le Roi n'étoit pas encore arrivé à *Varſovie* de ſes Etats d'Allemagne, mais il étoit attendu de jour à autre, & il paroiſſoit déja une Lettre de convocation de S. M. qui indiquoit au 28. l'Aſſemblée des Senateurs, pour délibérer ſur l'état des affaires du Royaume.

II. La guerre entre la Pologne & la Porte paroit preſque inévitable. Le nombre des troupes Ottomanes augmente journellement ſur les Fron-

Frontières, où les hoſtilités de part & d'autre continuent, & les Turcs ont déja rompu de ce côté-là tout commerce & communication avec les Polonois.

III. *Suede.* On ne peut encore rien dire de poſitif des Négociations du Comte de Freytach & de Mr. de Campredon Miniſtres de l'Empereur & de France chargés de moyener un accommodement entre la Suede & le Czar de Moſcovie. On ſçait ſeulement que Mr. de Campredon a été parfaitement bien reçu à *Petersbourg*, que S. M. Czarienne ne rejette pas ſes propoſitions, & que ce Prince fait beaucoup d'état de la Médiation de S. M. I. & de la France. On peut ſur ces aparences ſe flatter d'une prochaine paix. On parle même déja d'une Suſpenſion d'Armes & de quelques conditions propoſées de part & d'autre, mais que nous n'oſons encore hazarder ici. Cependant on écrit de *Stokholm* que le Roi avoit fait la Revûë de ſes troupes conſiſtans en 34000. hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie; qu'on travailloit à faire une augmentation de 10000. hommes, & à la conſtruction de quantité de Galeres & Bateaux plats pour couvrir les Côtes, outre les Vaiſſeaux de guerre & les Fregates dont l'équipement eſt fort avancé.

IV. L'Auditeur Général d'Alman doit être renvoyé à *Petersbourg* avec de nouvelles Inſtructions, & ſuivant les avis du 19. les Plenipotentiaires Suedois, qui ſont Mrs. de Lilienſted & de Stromfeld, n'attendoient qu'un Exprès de Mr. de Campredon pour ſe rendre à *Nieſtad* en Finlande, où les Miniſtres du Czar doivent ſe trouver pour commencer les Conférences.

V. *Dannemarc.* Le 11. le Roi fit la revûë de

Mort de la Reine.

ſes Gardes à pied, auſquels on diſtribua des habillemens neufs, & le 12. S. M. vit auſſi ſes Grenadiers à cheval. Le 15. la Reine mourut après une longue maladie : cette Princeſſe a été généralement regrettée, non ſeulement de la Famille Royale ; mais de tout le Royaume, à cauſe de ſa Bonté & de ſa compaſſion pour les pauvres. (*Nous en parlerons plus amplement à l'Article des morts de ce Journal.*) Le Roi s'eſt retiré dans le Château de *Roſenbourg*, juſqu'à ce que les Apartemens du Palais ſoient tendus de noir, & que tout ſoit diſpoſé pour ſes obſeques.

On a auſſi publié une Ordonnance qui regle le deüil que les Sujets doivent porter, & cette mort a été notifiée par des Exprès à toutes les Cours de l'Europe.

VI. Le Prince George de Heſſe Caſſel partit le 15. de *Copenhague* pour ſe rendre en Suede. On a depuis apris qu'il étoit arrivé à *Helſinbourg* en *Scanie*, où il avoit été reçu par deux Seigneurs Suedois qui l'ont conduit à *Stockholm*. Le Baron de Sohlendahl eſt parti après avoir pris congé du Roi, pour retourner à *Londres* en qualité d'Envoyé de S. M.

Déclaration du Czar.

VII. *Petersbourg.* On ſçait aſſez par tout ce qui s'eſt paſſé depuis quelques années entre le Czar & le Roi d'Angleterre, que ces deux Cours ne peuvent être en bonne intelligence. Mais nous avons omis dans nos Journaux précédens un évenement qui le fait encore plus ſenſiblement connoître. C'eſt la ſortie du Reſident de S. M. Czarienne de *Londres*, ſur un ordre qui lui fut remis il y a quelques mois de la part de S. M. Britannique. Comme par cette démarche

on ne paroit pas beaucoup menager le Czar, & que la Compagnie des Marchands Anglois établie à *Petersbourg* en auroit pû être allarmée, ce Prince lui a fait remettre la Déclaration ſuivante ſignée de ſa main, & dattée du 29. Janvier, vieux ſtile.

IL eſt notoire de quelle maniere injuſte & offenſante notre Réſident a été renvoyé de la Cour d'Angleterre; ce qui Nous ayant fait un grand & ſenſible tort, devoit naturellement Nous engager à uſer de repréſailles, ſuivant ce qui ſe pratique par tout ailleurs; mais comme Nous voyons que tout cela ſe fait ſans aucun égard aux intérêts de l'Angleterre, & ſeulement en faveur de ceux d'*Hannovre*, pour leſquels les Miniſtres de la Grande-Bretagne, non ſeulement négligent l'amitié des Puiſſances Etrangeres, mais n'épagnent pas même leur propre Patrie, qui les touche de plus près & plus ſenſiblement; c'eſt pourquoi Nous n'avons point voulu en faire ſouffrir la Nation Angloiſe qui n'a point de part à cette injuſtice; & accordons à cette Nation toute ſûreté & une pleine liberté de ſon Commerce dans tous les Etats de notre Domination, &c.

VIII. On célèbra le 14. Fevrier à la Cour avec une magnificence extraordinaire l'anniverſaire de la Naiſſance de la Princeſſe Anne fille ainée du Czar, qui entra dans ſa quinziéme année. Le 19. Mr. de Campredon arriva à *Petersbourg*, & eut le 23. Audience de S. M. Ce Miniſtre a depuis de fréquentes conférences avec ceux du Czar, & on paroit fort goûter les propoſitions

qu'il eſt venu faire. La Ville de *Nieſtad* en Finlande a été choiſie pour les conférences entre les Miniſtres de Sa Majeſté & ceux de Suede, & le Czar a déja nommé pour ſes Plénipotentiaires le Général Bruce & Monſieur Oſtermann, qui s'y rendront ſi tôt après l'arrivée d'un Exprès qui a été dépêché à *Stockholm* par Mr. de Campredon.

IX. Le Czar a été félicité par tous les Miniſtres Etrangers ſur la concluſion de la Paix entre S. M. & la Porte. On a eu avis que le Duc d'Holſtein Gottorp étoit arrivé à *Mittau* en *Courlande*, & on aſſure que S. M. ira le recevoir à *Riga*, où il eſt attendu. Les Moſcovites occupent toujours ce Duché, & on continuë les préparatifs pour la Campagne prochaine avec beaucoup de ſoin & de chaleur. Il faut eſpérer que pour lors l'ouvrage de la Paix ſera bien avancé.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

I. *Londres.* Le 12. la Princeſſe de Galles entra dans ſa 36. année. Cet Anniverſaire fut célébré au bruit du Canon de la Tour, des feux & des illuminations; & ce jour-là L. A. R. mangerent à la table du Roi. Le lendemain Sa Majeſté tint ſur les fonds une fille nouvellement née au Duc de Kinſton, ce fut la Ducheſſe Doüairiere de Portland qui fut la Maraine. On

prépare

prépare le Palais à *Hamptoncourt*, où le Roi fait état de paſſer partie de l'Eté, on a auſſi tracé un Camp à *Onſlow* pour y faire venir camper les troupes pendant la belle ſaiſon. le 13. Mr. Schaub partit pour la Cour de France avec deux Meſſagers d'Etat; & le 17. l'Envoyé de Portugal, qui doit auſſi ſe rendre à *Paris*, prit ſon Audience de congé de Sa Majeſté.

Emplois.

II. Mr. Bing fils de l'Amiral a obtenu une Compagnie vacante dans le troiſiéme Bataillon des Gardes. Mr. Rogers a été choiſi Souſcaiſſier de la Compagnie du Sud à la place du Sieur Surman.

Le 15. le Lord Carteret fut déclaré au Conſeil Sécretaire d'Etat à la place de feu Mr. Craags, & le lendemain ce Seigneur y préta le Serment de fidélité ordinaire. Le Lord Polwarth Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. à *Copenhague*, a été nommé Plénipotentiaire au Congrès de *Cambrai*; c'eſt le Lord Glenorchi qui remplira ſa place à la Cour de Dannemarc. Le 29. le Lord Clinton fut reçu dans la Chambre des Seigneurs, où ſon droit avoit été examiné, & le fils du Duc de Rutland y a pris Séance à la place du feu Duc ſon Pere.

III. Le Roi a fait publier une proclamation par laquelle Sa Majeſté ordonne aux Seigneurs Ecoſſois de s'aſſembler le 11. Juin à *Edimbourg* pour procéder à l'élection d'un d'entr'eux pour remplir la place vacante au Parlement par la mort du Marquis d'Annandale. Le Parlement d'Irlande qui devoit s'aſſembler à *Dublin* le 5. Avril, a été prorogé au 5. Mai. Le 3. le Roi s'étant rendu dans la Chambre des Pairs, y manda les Communes, & S. Maj. aprouva les

Actes

Actes ſuivans. *Acte pour incorporer une partie du capital de la Compagnie du Sud.* Acte *contre les Mutins & Deſerteurs.* Acte *pour défendre les Toiles des Indes*, & dix autres Actes particuliers.

IV. Le Colonel Churchil, qui avoit été envoyé à *Vienne*, revint le 3. Avril à *Londres*, où il eut l'honneur de ſaluer le Roi & de lui rendre compte de ſa Commiſſion, au ſujet du tranſport du Sr. Robert Knigt qui eſt détenu au Château d'*Anvers*. On dit que l'Empereur a donné ſon conſentement pour le faire transférer en Angleterre, pourvû que les Etats de Brabant y conſentent, mais que ces derniers s'y oppoſent, ſur ce que cela ſeroit contraire à leurs privileges & au droit des gens; qu'ils ont dreſſé à ce ſujet leurs remontrances à l'Empereur, & envoyé des Mémoires au Parlement d'Angleterre tendans à faire voir qu'on ne pouvoit reclamer ce priſonnier, ſans donner atteinte à leur liberté & à l'honneur même du Souverain.

V. Le Parlement continuë toujours ſes procédures contre les Directeurs de la Compagnie du Sud, & ceux qui ont eu part à leurs malverſations. Pluſieurs Membres des Communes ont été chaſſés de la Chambre, & enfermés à la Tour pour s'être trouvés impliqués dans cette affaire, & leurs Effets mis en ſureté pour en empêcher la diſſipation. On eſpere beaucoup des arrangemens du Parlement pour le rétabliſſement du crédit public, & que ceux qui ont été ruinés, ou qui ont ſouffert de bonne foi dans cette malheureuſe conjoncture, ſeront indemniſés.

VI. *Hollande.* Le 12. les Etats d'Hollande & de Weſtfriſe ſe raſſemblerent pour la premiere fois depuis leur dernier ajournement. Mr. Hop

partit

partit le 16. pour retourner à la Cour de France, & Mr. vander Goës pour *Copenhague*, où il va en qualité d'Ambaſſadeur des Seigneurs Etats Généraux. Le Baron d'Iſſelmuiden, qui avoit été envoyé à *Munſter*, eſt revenu, & a rendu compte dans l'Aſſemblée de L. H. P. du ſuccès de ſa Commiſſion. Le 22. les Etats ſe ſéparerent juſqu'à une nouvelle convocation.

Pluſieurs Emplois vacans tant civils que militaires ont été remplis. On dit que le Vice-Amiral Somelſdick a été nommé pour commander l'Eſcadre qui eſt deſtinée pour la Méditerranée.

ARTICLE VIII.

Qui contient la Naiſſance, le Mariage & la Mort des Princes & autres perſonnes Illuſtres, depuis le mois dernier.

I. LA Ducheſſe de Kinſton eſt accouchée à *Londres* d'une fille qui a été tenuë ſur les fonds par le Roi & la Ducheſſe Doüairiere de Portland.

II. Le Fils aîné de la Margrave Doüairiere de Bade, a épouſé à *Crumau* en Boheme la Princeſſe de Schwartzenbourg.

III. Le 5. Mars le Duc de Rutland Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, &c. mourut à *Londres* de la petite verolle. Ce Seigneur laiſſe 15. enfans, & ſera ſuccedé en ſes biens & titres par le Marquis de Granby ſon fils aîné.

La mort enleva auſſi à *Londres* dans le même tems le Duc de Buckingham, Chevalier de la Jar-

Jarretiere, &c. âgé de 80. ans, après une longue maladie, ne laiſſant qu'un ſeul fils & une fille de trois femmes qu'il avoit épouſé. Le corps de ce Duc, après avoir été expoſé trois jours ſur un Lit de parade dans ſa maiſon, a été inhumé dans l'Abbaye de *Weſtmunſter*, ſous la voute de la Chapelle du Roi Henri VII. La Pompe de ces funérailles a été des plus magnifiques, & on lui a érigé un Tombeau où il avoit ordonné qu'on mit l'Inſcription ſuivante, qu'il avoit dreſſé de ſon vivant : mais que ſon fils âgé de quatre ans, & le Clergé n'ont pas trouvé aſſez ortodoxe pour être expoſée aux yeux du Public. La voici. *Pro Rege ſæpè, pro Republica ſemper, dubius non improbus vixi, incertus nec perturbatus morior, Chriſtum adveneror, in Deo confido æterno ac omnipotente; Ens Entium miſerere mei.*

Mr. Pompili Berlinghieri Evêque de *Biſignano* eſt mort à *Naples*.

Mr. Veſeneck Réſident de Pologne à Vienne, mourut le 14. en cette Ville.

Loüiſe de Guſtrow Reine de Dannemarc, mourut le 15. à Copenhague dans ſa cinquante troiſiéme année. Le 23. le corps de cette Princeſſe fut dépoſé dans un cercüeil, & expoſé le 26. dans la Chapelle du Palais ſous un riche Mauſolée. Le 2. Avril il fut porté dans l'Egliſe de *Rotſchild*, où il a été inhumé dans le Tombeau Royal.

Le 19. mourut à *Rome* Clement XI. Pape, dans ſa ſeptante deuxiéme année, n'ayant été malade que 24. heures. Il avoit été élû en Novembre 1700. & eſt mort par conſéquent la vingt-uniéme année de ſon Pontificat ; il étoit de

de la Famille Albani, & très-redevable de ſon élevation à la France, pour laquelle il a toujours conſervé de grands égards. L'Hiſtoire de ſon Pontificat ſera une piéce curieuſe, ſi elle eſt fidellement écrite.

Le Lord George Newille Abergaveny, premier Baron d'Angleterre, mourut le 22. dans ſa maiſon dans le Comté de *Suſſek*.

Le 24. le Prince Eſterhaſi mourut à *Vienne* dans ſa quarante-neuviéme année. Son corps a été tranſporté dans la baſſe Hongrie à *Eyſenſtad*, pour y être inhumé dans le Tombeau de ſes ancêtres.

FIN.

TABLE

TABLE
DES ARTICLES
Du mois de Mai 1721.

ARTICLE I. *Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuſes.* Page 329
ARTICLE II. *Eſpagne & Portugal.* 342
ARTICLE III. *Italie.* 349
ARTICLE IV. *France.* 360
ARTICLE V. *Allemagne & Turquie.* 386
ARTICLE VI. *Pologne & Nord.* 392
ARTICLE VII. *Angleterre & Hollande.* 396
ARTICLE VIII. *Naiſſance, Mariage & Morts des perſonnes illuſtres.* 399

Extractum Privilegii Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis.

EX Mandato Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis, omnibus & ſingulis Typographis ac aliis quibuſcunque Librariam negociationem exercentibus, ſeriò firmiterque inhibetur, ne quiſquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi ſoli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgenſi facultas data eſt) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suæ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis hæreditariorum fines, ſimili aliove charactere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos, ſeu recudendos mittere, aut alibi etiam impreſſos adducere, vendere & diſtrahere clam ſeu palam, citra ſupranominati Andreæ Chevalier conſenſum, audeat vel præſumat, ſub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & inſuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fiſco Cæſareo, & parti læſæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infraſcripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHOENBORN. Ad Mandatum ſareæ Majeſtatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.